

LE DOMFRONTAIS MEDIEVAL - 6



Notre-Dame-sur-l'Eau : les fresques du XVe siècle

NOTRE-DAME-SUR-L'EAU • SAINT-FRONT / SAINT-FRAIMBAULT • LES PREMIERS
SEIGNEURS DE DOMFRONT • COMPTES ANGLAIS INEDITS • SAINT-AUVIEU •

LE DOMFRONTAIS MEDIEVAL - 6

SOMMAIRE

A NOS LECTEURS :

1. LES "CAMPUS" D'ETE DE L'A.R.C.D. :
BILAN 1988, PERSPECTIVES 1989 P 2
2. TRAVAUX A LA PRIORALE SAINT-SYMPHORIEN P 4
3. NOTRE COUVERTURE P 8

Gilles SUSONG :

- NOTRE-DAME-SUR-L'EAU A DOMFRONT : UNE MISE AU POINT,
SUIVI DE LA LISTE INEDITE DES PRIEURS P 9

LES EVANGELISATEURS DU PASSAIS (I)

1. FRONT P 16
2. FRAIMBAULT P 26

Pierre DUPONT :

- NOUVELLES RECHERCHES SUR LA FAMILLE DE BELLEME (I) P 33

Jean-Philippe CORMIER :

- LE DOMFRONTAIS AU DEBUT DE LA SECONDE OCCUPATION
ANGLAISE (1419-1421) D'APRES UN COMPTE INEDIT (II) P 50
- LE CHARTRIER DE SAINT-AUVIEU, PASSAIS (III) P 60

TOME VII - 1988

Directeur
de la Publication
Gilles SUSONG

Edité par l'ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DU CHATEAU
DE DOMFRONT (A.R.C.D.)

Siège Social : Hôtel de Ville de Domfront -
Permanences téléphoniques : 33 38 47 00 - 33 38 47 84

Ce volume a bénéficié de subventions de l'Université Rurale
Normandie-Maine

A NOS LECTEURS :

1 - LES "CAMPUS" D'ETE DE L'A.R.C.D. : BILAN 1988, PERSPECTIVES 1989

Pour son 4ème "campus" d'été (août 88), l'ARCD avait décidé de reconduire la formule expérimentée avec succès à l'occasion de "l'année Guillaume le Conquérant" en 1987, et qui avait valu à notre association de remporter le **premier prix régional** du concours de la CNMHS, et d'être finaliste nationale.

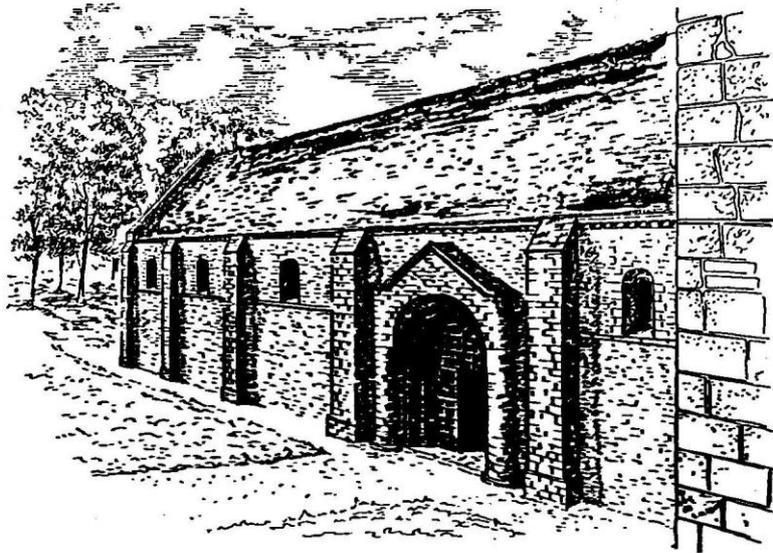
Cette formule comporte trois volets: le chantier de bénévoles proprement dit, les cours et conférences, et une manifestation culturelle "ponctuelle".

On lira ci-après le compte-rendu détaillé du chantier de restauration de l'été 88. Qu'il suffise de souligner l'excellente atmosphère, le nombre élevé de participants (une vingtaine sur tout le mois), et les résultats, tout à fait encourageants. Redisons aussi notre reconnaissance à ceux qui nous ont à nouveau fait profiter de leur savoir-faire, MM. GAUMER et GALLET.

Pour la première fois cette année, les conférences ont été prononcées dans le cadre de la nouvelle bibliothèque municipale de Domfront. Sa "salle polyvalente" s'est d'emblée révélée trop petite pour accueillir le public nombreux venu y assister. Succès dû sans doute à la qualité des intervenants: Bernard BECK, professeur à Caen, auteur de deux ouvrages remarquables sur les châteaux et les églises de Normandie; Yves NEDELLEC, directeur des Archives de la Manche, qui proposa une causerie étincelante sur les manoirs de son département; et Michel NORTIER, le meilleur spécialiste actuel des sources de l'histoire normande - animateur des "Cahiers Léopold Delisle" - qui nous fit la grande amitié de revenir à Domfront malgré ses problèmes de santé. D'autre part, les professeurs du lycée de Domfront ont assuré, à l'intention des seuls bénévoles, des cours de paléographie, numismatique et philosophie médiévale.

C'est également dans le cadre de la nouvelle bibliothèque que l'ARCD a organisé une exposition, sur le thème des "Architectures réelles et imaginaires": une cinquantaine de dessins, dûs au talent d'un de nos bénévoles, Enrico SESTINI, étaient pour la première fois présentés au public; plusieurs ont trouvé acquéreur, signe d'un succès certain. Rappelons qu'un catalogue illustré (tirage limité, numéroté et signé) a été publié à cette occasion: quelques exemplaires en sont encore disponibles.

L'été prochain sera organisé le "campus 89". Reprenant la formule des deux précédents, il se situera cependant dans un contexte nouveau. En premier lieu, nous sommes maintenant assurés que grâce aux crédits débloqués en 87 et 88 (70 millions de centimes), **une entreprise spécialisée va intervenir sur Saint-Symphorien** (au niveau du mur et du portail Nord). D'autre part, la Direction des Antiquités Historiques nous a confirmé que des **fouilles archéologiques** allaient reprendre, à partir de juillet 1989, sur le site de la chapelle (recherche des arases du



Un dessin inédit d'Enrico Sestini : Reconstitution du portail Sud de Saint-Symphorien

chevet): faut-il rappeler à ce propos que les sondages sur ce site, entrepris **dès 1981-1982** à l'initiative de professeurs du lycée de Domfront, avaient été totalement interrompus dès **1984** malgré les résultats obtenus ? Et que cela fera bientôt **cinq ans** que les démarches incessantes - y compris celles de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques! - en vue de faire reprendre les recherches archéologiques à Domfront se heurtent à l'indifférence, quand ce n'est pas à l'hostilité ?

Enfin, même si les choses demeurent encore floues, le processus de **réaménagement** et de **restauration globale de l'enceinte du château de Domfront** paraît cette fois bien engagé - M. LAGNEAU, ACMH, ayant présenté son avant-projet en octobre 88. Mais, là encore, il convient de se garder de tout optimisme excessif: après tout, ce processus a commencé en ...1852, et il a connu depuis des "pauses" durant de quinze à soixante-dix ans! C'est ainsi par exemple que le rachat des parcelles privées encore situées dans l'enceinte, en cours depuis plus d'un siècle, rencontre encore aujourd'hui de sérieuses difficultés, surtout en l'absence de toute procédure d'utilité publique.

Un dernier point à souligner concernant le bilan de 1988: la dimension **touristique** de notre action s'est nettement amplifiée: un accueil **permanent** était assuré sur le chantier et au château; les visites guidées se sont succédées sans interruption durant tout le mois d'août, et ont continué jusqu'à l'entrée de la mauvaise saison. Les visiteurs anglais, notamment, dont le flot grandit chaque été, se sont montrés particulièrement satisfaits. Ajoutons que l'ARCD a publié deux guides, mis en place un balisage touristique chez les commerçants, et conçu deux vitrines (S.I. et Maison de la Presse).

2 - TRAVAUX A LA PRIORALE SAINT-SYMPHORIEN

Les travaux de restauration envisagés pour cet été 1988 étaient les suivants: commencer le remontage du contrefort de l'angle Sud-Ouest de l'édifice qui avait été laissé de côté l'an dernier; remonter l'angle écorné du contrefort situé en façade, sur la gauche du grand portail (**fig.1**).

Ce dernier travail ne posait pas de problèmes: la largeur du contrefort était connue, ainsi que la hauteur de chaque rang. La reconstitution fut assez aisée. Mais les bénévoles eurent une surprise ... de taille en dégagant la terre du jardin de Madame POUET pour chercher la fondation et pouvoir asseoir les assises. Au dessous du niveau actuel du jardin se trouvait, bien conservée, la base du contrefort, soit **cinq assises supplémentaires** enfouies par un comblement récent (fin XIXe-XXe siècles) d'un mètre d'épaisseur environ: terre de jardin sombre, objets divers (fragments d'assiettes émaillées, flacons et autres objets en verre...), pièce de dix centimes Napoléon III attestent du caractère récent du comblement supérieur de ce jardin. Le dégagement permet de voir un ressaut, marqué par un **chanfrein** à la troisième assise (**fig 1**). Ce chanfrein forme ainsi une sorte d'embase, mais il se poursuit, **semble-t-il**, sur toute la partie gauche de la façade, jusqu'au dessous des bases des colonnes du portail principal.

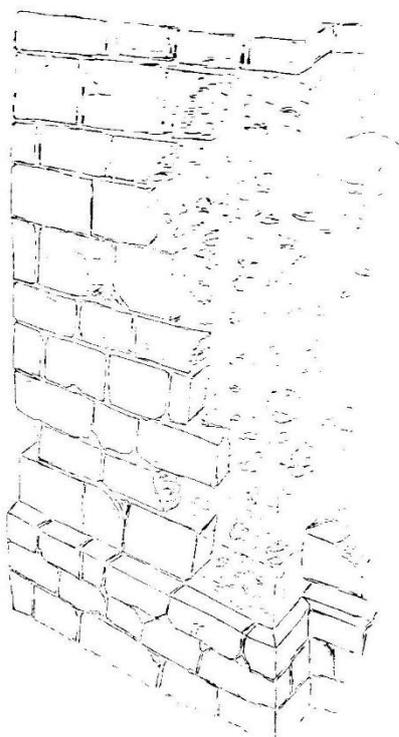


FIG. 1

Celles-ci sont maintenant surhaussées par rapport à la base des murs. Il faut donc envisager l'existence d'un **escalier** pour parvenir au niveau du seuil. Sous les bases décorées, mais au dessus du granite chanfreiné, on voit, servant de soubassement aux premières, une maçonnerie en grès de petit appareil. Peut-être s'agit-il là d'une reprise en sous-oeuvre, ce qui expliquerait cette curieuse alternance entre le grès et le granite.

Le côté droit du grand portail est beaucoup plus abimé. Au niveau du jardin actuel, un **gros arrachement** laisse voir la différence entre un blocage au mortier de terre, très ocre, à la base et un mortier de chaux blanc-beige au dessus. Deux rangs de grès subsistent à la base.

Plus délicate était la reconstitution du contrefort d'angle Sud-Ouest: il n'en subsistait, sur le côté Sud qui fait face au donjon, que cinq assises partiellement conservées au dessous d'un ressaut marqué par un arrondi semblable aux autres contreforts de ce côté (**fig 2**), sans toutefois que l'on puisse en connaître de façon indubitable la largeur. Au dessus de l'arrondi, presque plus rien; seule la hauteur des rangs pouvait être connue jusqu'à la neuvième assise.

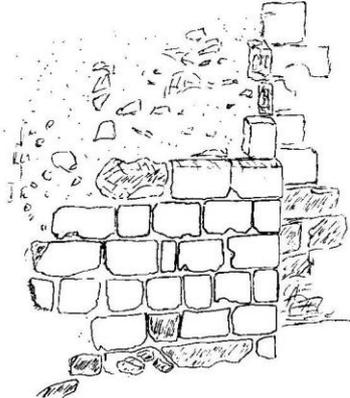


FIG. 2

En façade, rien ne subsistait, hormis quelques pierres de retour saillantes, la plus élevée située à la hauteur du rang arrondi et taillée de même. Il fallut là aussi creuser pour trouver un niveau de fondation sur lequel les assises auraient pu être montées. Mais rien ne fut trouvé hormis deux gros blocs de grès, sous la partie gauche (**fig. 3a**). Pour le reste il fallut descendre sans doute jusqu'à la roche en place, rencontrée ici pour la première fois depuis le début des terrassements effectués sur ce site, et refaire des fondations. Il fut décidé de faire descendre les assises en granite le plus bas possible, afin de tenir compte du fait que le niveau actuel du jardin est surhaussé; ainsi furent rajoutés par rapport aux projets initiaux, trois rangs de granite supplémentaires à la base de ce contrefort, côté façade (côté Sud, le niveau des fondations était déjà plus élevé, et ces dernières étaient conservées Cf fig.2).

Le problème principal était de savoir quel aspect avait ce contrefort d'angle à l'origine: formait-il un angle plein (**fig 4**) ou celui-ci était-il rentrant (**fig 5**)? La deuxième solution est de loin la plus fréquente, les contreforts n'étant en fait que les saillies des murs qu'ils prolongent. Elle est aussi plus esthétique. Nous avons toutefois adopté la première hypothèse en fonction des éléments suivants:

- arrondi revenant jusqu'au mur (**fig 6**), à la différence des autres contreforts (**fig 7**), formant ainsi une sorte d'embase. Les aspects des deux contreforts de la façade étaient de toute façon dissemblables.

- obligation, pour des raisons d'appareillage assez complexes, de faire saillir beaucoup plus, et même beaucoup trop, le contrefort en façade dans le cas d'un angle rentrant (50 cm environ, alors que l'épaisseur des contreforts, même sous les chanfreins et arrondis ne dépasse pas 30 cm)

- allongement exagéré dans ce même cas de sa face Sud, qui fait déjà 1,61 m, contre 94 cm pour les autres (**fig 3 a et b**).

Le manque de parallélisme entre les murs et les contreforts, particulièrement visible ici, à l'angle, la médiocre insertion de ceux-ci (deuxième assise, **fig. 7**), font penser à une éventuelle reprise lors d'une campagne de construction ou de consolidation ultérieure de l'édifice.

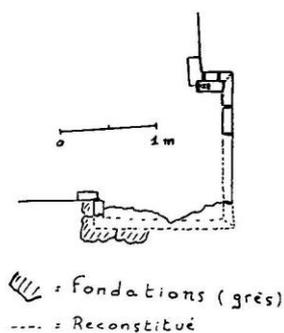


FIG. 3

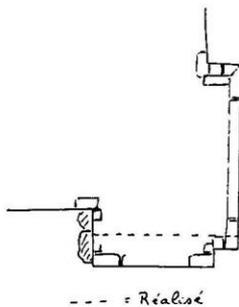


FIG. 3 bis

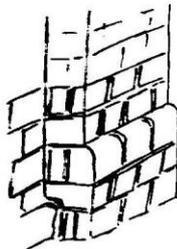


FIG. 7

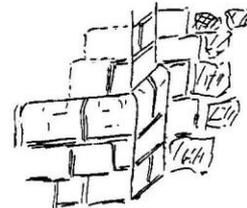


FIG. 6

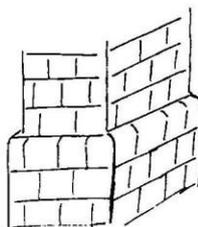


FIG. 4

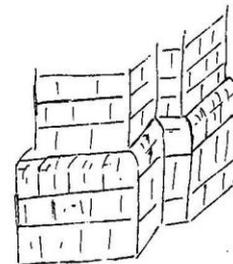


FIG. 5



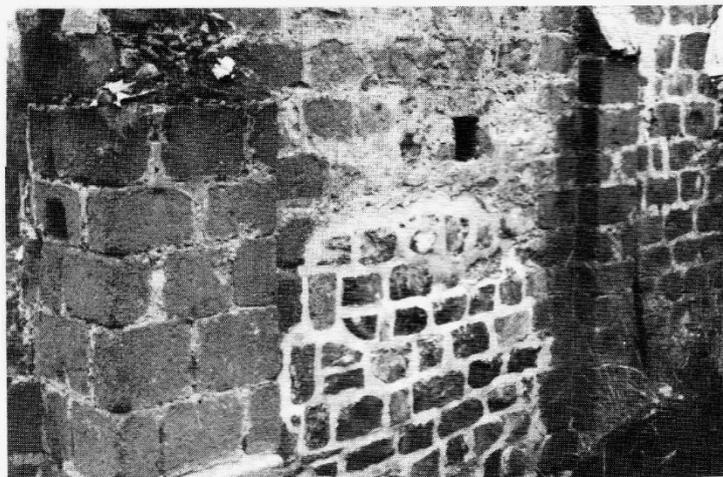
1 - Le contrefort Nord de la façade après restauration



2 - Le contrefort Sud de la façade après restauration



3 - Intérieur du mur Sud de la nef :
les 2 maçonneries superposées



4 - Reprise dans le parement
intérieur de la façade

A l'intérieur, le décapage de la banquette jusqu'à la base du mur Sud a mis en évidence la superposition de deux maçonneries, déjà entrevue à la base de la façade. Cette disposition est d'autant plus nette pour le mur Sud, que les deux maçonneries sont légèrement décalées l'une par rapport à l'autre: à la base, bâtie en mortier de terre, saillante vers l'intérieur à l'Ouest et vers l'extérieur à l'Est, ce qui est certainement un vestige de la première priorale, construite peu après la fondation du prieuré, vers 1020. Au dessus, maçonné en chaux, le mur de l'édifice subsistant, bâti vers 1100, comme l'a démontré Maylis BAYLE (C.H.L., Tome III, 1985).

Le niveau du sol a pu être repéré avec une quasi certitude: il correspond bien au seuil du grand portail. Il y avait une marche de 25-30 cm à la première travée, et vraisemblablement une autre, bien que les témoins manquent, à la deuxième travée. C'est d'ailleurs ce qui était envisagé au vu de la différence de niveau entre les portails Sud et Ouest. Mis à part les quelques carreaux situés près du portail Sud (et encore, un doute demeure sur leur authenticité), aucun vestige de dallage n'a été conservé.

3 - NOTRE COUVERTURE

Lors de la dernière campagne de restauration de la priorale NOTRE-DAME SUR L'EAU à Domfront, fut mise à jour, dans l'absidiole du croisillon Sud du transept, une très belle fresque du XII^es. de facture locale, représentant des Pères de l'Eglise, ou plus vraisemblablement des apôtres. Ce qui est peu connu, c'est que par dessus cette fresque primitive avait été peinte, vers le XIII^e siècle, une **autre** fresque, sur le même thème, laquelle fut à son tour recouverte d'un enduit. Déposé, ce repeint se trouve depuis dans l'atelier d'un restaurateur parisien, qui a bien voulu nous en faire parvenir une photo, que l'on peut voir reproduite sur la couverture du présent volume.

Ajoutons qu'un projet de **remise en place de ces fresques** (dans le croisillon Nord) existe: malheureusement, comme pour d'autres projets concernant ce chef - d'oeuvre de l'architecture romane qu'est Notre-Dame, la réalisation se fait attendre... Souhaitons que la publication de la photo de ce repeint, jusqu'alors **totalemtent ignoré du public**, contribue à accélérer les choses.

Gilles SUSONG :

NOTRE-DAME-SUR-L'EAU A DOMFRONT : UNE MISE AU POINT

L'église priorale NOTRE-DAME SUR L'EAU à Domfront est connue pour être un des plus beaux édifices romans de Basse-Normandie. Elle est aussi connue pour ses malheurs: incendies de 1418 et 1574, mutilation de 1836, bombardement de 1944.

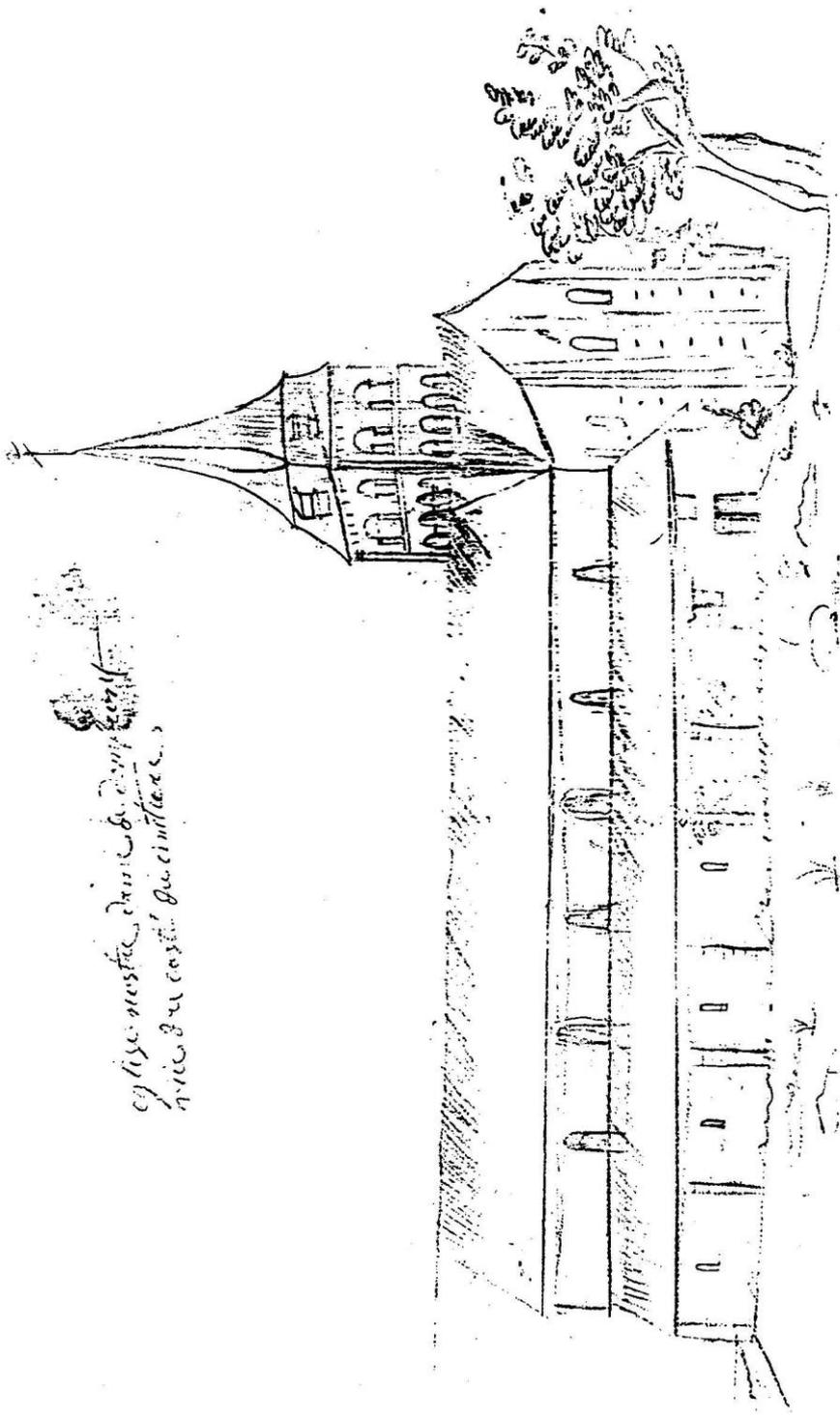
Il a fallu attendre la notice que lui a consacrée Lucien Musset dans la "Normandie romane". (T.I, 1975, p. 211-215) pour que l'histoire de cette église commence à être débarrassée des légendes tenaces qui l'ont toujours entourée. Mais ces légendes n'en ont pas disparu pour autant: on les retrouve encore de nos jours dans tel ouvrage à prétentions historiques, dans tel ou tel guide touristique : le "Guide Vert" ne fait hélas pas exception, en dépit des rectifications que notre Association a de longue date proposées à ses rédacteurs. La palme revient cependant à un dépliant récent, qui fait se rencontrer à Notre Dame l'archevêque Thomas Becket, mort en 1170, et le roi de France Henri II, mort en 1559...

Nous disposons de fort peu de documents sur l'histoire de Notre Dame sur l'Eau, toujours pour la même raison: prieuré dépendant de l'abbaye de Lonlay, la plupart des pièces de son chartrier ont du disparaître dans les incendies et les pillages successifs qui ravagèrent cette abbaye aux XVe et XVIe siècles. Il est cependant possible de préciser avec une certaine sûreté quelques points litigieux.

1. A QUELLE DATE A ETE CONSTRuite NOTRE-DAME SUR L'EAU ?

Les travaux de L. Musset et de Maylis Baylé (1) permettent d'apporter une réponse **définitive** à cette question: l'édifice date **en son entier** des dernières années du XIe siècle et du début du XIIe siècle (il n'a été consacré qu'en **1156** par Hugues III d'Amiens, archevêque de Rouen). Son époque de construction est une période de prospérité pour l'abbaye, due non plus aux Bellême, mais à Henri Beauclerc, le **dernier** fils du Conquérant, qui s'empare de Domfront vers **1092**: l'abbaye reconstruit alors l'église abbatiale, édifie le **prieuré de Goult** et agrandit, dans l'enceinte du château de Domfront, celui de Saint-Symphorien.

A-t-il existé sur le même site un sanctuaire plus ancien? Aucun document connu, aucun **élément archéologique** ne permet de l'affirmer (contrairement à l'autre prieuré domfrontais, Saint-Symphorien). **Tout au plus** peut-on noter que la charte de fondation de l'abbaye de Lonlay, datable du premier quart du XIe siècle, **mentionne les églises** de Domfront ("...Ecclesias Domfrontis cum omnibus pertinentiis..."); mais elle ne les nomme pas.



*eglise noster d'ici de l'empire
sur le cast. de cimetiere.*

Notre-Dame-sur-l'Eau avant la démolition partielle de la nef
Dessin inédit attribué à Odolant DESNOS (Archives de l'Orme)

2. LE GISANT DU TRANSEPT EST-IL CELUI DE GUILLAUME DE BELLEME ?

La découverte par Gabriel Hubert d'un document de 1633 comportant une description précise du gisant a permis d'établir **à coup sûr** qu'il s'agit de celui de Pierre I Ledin de la Châlerie, gouverneur de Domfront dans le dernier quart du XIV^e siècle. Ce document mentionne la présence des "armes de la maison de la Châlerie", qui ont été **brisées** à la Révolution (LASSEUR, T.II, p. 246-247).

Restauré au siècle dernier, et encore récemment, ce gisant - qui fit l'admiration de **Gustave Flaubert**, et est le seul du département - a subi depuis de nouvelles dégradations, signalées par nos soins au conservateur départemental des objets d'art. Lors d'une visite, l'Inspection des Monuments Historiques a préconisé une **restauration partielle et la mise en place d'un écran protecteur en plexiglas**: on doit regretter que rien, depuis, n'ait été fait.

3. NOTRE-DAME SUR L'EAU ETAIT-ELLE L'EGLISE PAROISSIALE PRIMITIVE DE DOMFRONT ?

Sous l'Ancien Régime existaient, rappelons-le, deux paroisses bien distinctes: SAINT-FRONT et DOMFRONT (englobant le hameau de Notre-Dame). La paroisse de Saint-Front était administrée par un prieur-curé, desservant la priorale Notre-Dame de Saint-Front, qui dépendait (comme l'église de Saint-Fraimbault sur Pisse) de l'abbaye de BEAULIEU-LES-LE MANS, mais sur laquelle l'abbaye de Lonlay avait droit de dîmes (LASSEUR, T.II, p. 297s.) La paroisse de Domfront comportait, outre plusieurs chapelles, deux lieux de cultes également dépendants de l'abbaye de Lonlay: Saint-Julien (intra-muros) et Notre-Dame sur l'Eau. La primitive église Saint-Julien, démolie en 1744, est fort peu connue. D'après A. Surville - qui ne cite pas ses sources -, elle existait déjà dans la seconde moitié du XII^e siècle (2); elle est mentionnée dans la bulle du pape Grégoire X confirmant, en 1271, les possessions de l'abbaye de Lonlay (3). Il semble bien que les premiers curés de Domfront, desservant les deux édifices, aient porté, au moins jusqu'à la fin du XV^e siècle, le titre de "curé de Notre Dame de sur l'eau"(4); de plus, l'unique cimetière paroissial se trouvait au chevet de l'édifice. Mais Notre-Dame, contrairement à l'église de Saint-Front, était également administrée et desservie par un prieur en titre, qui se trouvait d'ailleurs souvent en conflit avec le curé de Domfront...(4). Le prieuré proprement dit comportait, outre des jardins le long de la Varenne, une ferme jouxtant l'église (ferme du Prieuré, sur l'emplacement de l'hôpital actuel), et une terre sur la paroisse voisine de la Haute-Chapelle, La Touche (LASSEUR, T.II, p. 240, 317); le prieur percevait des droits sur les dîmes des paroisses de Lesbois et L'Epinay, ainsi qu'une rente sur les bénéfices de la cure de Domfront (4). Le prieuré est tombé en commende dans le courant du XVII^e siècle.

4. THOMAS BECKET A-T-IL OFFICIE A NOTRE-DAME SUR L'EAU ?

Il s'agit là d'une des légendes les plus célèbres, et les plus tenaces, attachées à la priorale: Thomas Becket, chancelier puis archevêque de Canterbury, y aurait célébré la messe de Noël en présence du roi Henri II Plantagenêt, l'année 1166 !

Comment cette légende - car c'en est indiscutablement une - est-elle née ? Peut-être a-t-on fini par télescoper deux événements bien réels: le séjour de Henri II à Domfront pour les fêtes de Noël **1185 (5)**; et la conférence tenue au château en août **1169** entre le Roi et deux légats du pape, venus tenter, en vain, de mettre fin au conflit qui l'opposait à Becket depuis 1164, et qui devait se terminer tragiquement l'année suivante **(6)**.

Les faits sont les suivants:

a) Dans l'état actuel de nos connaissances, il n' y a d'attestés que **deux séjours** de Thomas Becket à Domfront: en **1156** (vers la fin de l'année) et en **1157 (7)**. Il accompagne le roi Henri II comme chancelier.

b) En 1164, après le concile de Northampton qui entérine sa rupture avec le Roi, Becket **quitte secrètement** le royaume d'Angleterre pour venir **se placer** sous la protection de Louis VII. La même année, il **se retire** dans l'abbaye cistercienne de Pontigny, près d'Auxerre **(8)**.

c) En juin 1166, Becket **se rend** à Vezelay, où il prononce l'excommunication de **plusieurs personnages** de l'entourage de Henri II - dont son successeur à la Chancellerie, le domfrontais Richard de Lucé **(9)**. Il **regagne ensuite** Pontigny.

d) Le 11 novembre 1166, Becket **quitte** définitivement Pontigny, suite aux pressions exercées sur l'ordre de Cîteaux par Henri II **(10)**. Il se rend à Sens, où il **passé** l'hiver 1166-1167 et toute l'année 1167, comme le **prouve sa correspondance (11)**.

Thomas Becket ne pouvait donc pas être à Domfront en décembre 1166 - et encore moins paraître publiquement sur le territoire du royaume anglo-normand.

e) Quant à Henri II, en route pour l'Aquitaine, il passe les fêtes de Noël à Poitiers, en **compagnie** de son fils Henri le Jeune **(12)**.

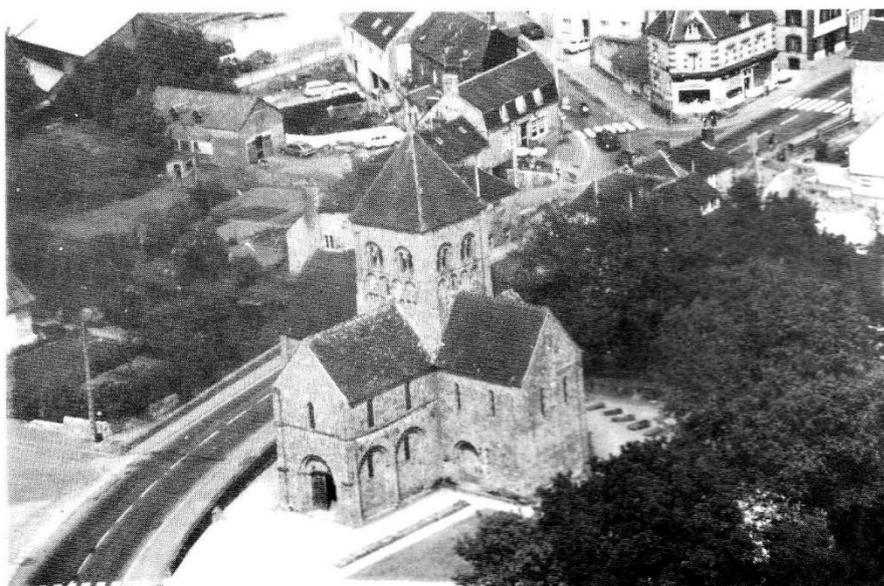
5. ALIENOR DE CASTILLE, FILLE D'ALIENOR D'AQUITAINE, A-T-ELLE ETE BAPTISEE A NOTRE-DAME SUR L'EAU ?

Née, durant l'été 1161 au château de Domfront, Aliénor de Castille, fille de la reine Aliénor d'Aquitaine, fut baptisée en septembre de la même année par le cardinal Henri de Piles, légat du Saint Siège, en présence de Robert de Torigni, abbé du Mont Saint-Michel, et de l'évêque d'Avranches, Achard de Saint-Victor **(13)**. La **seule** source dont nous disposons - les Chroniques de Robert de Torigni - n'indique pas le **lieu** de la cérémonie. Il est donc **possible** que celle-ci ait eu lieu à Notre-Dame, consacrée depuis peu. Cependant, deux raisons nous ont conduit à proposer l'autre prieuré, Saint-Symphorien du-château, de préférence à Notre-Dame sur l'Eau (notre hypothèse avait notamment été adoptée par le grand médiéviste Jean-Charles Payen - **14**):

a) Les communications entre le château et Notre-Dame sont à l'époque extrêmement difficiles: elles ne se font que par une branche du "Chemin Breton", la ruelle du Pavé, qui montait (et monte toujours!) abruptement depuis la Varenne jusqu'aux pieds des remparts Sud-Ouest .

b) Dans l'enceinte du château, à quelques mètres des appartements royaux que desservait son second portail monumental, se trouvait la priorale Saint-Symphorien: nous savons désormais que cet édifice, par ses dimensions et son décor, constituait un cadre tout à fait adéquat pour ce baptême princier (Saint-Symphorien a dû faire office de chapelle castrale au moins jusqu'à la reconquête de 1204).

- (1): Cf. Conférences d'Histoire Locale, T. III (1985), p. 9-15.
- (2): PBN 1921-1, N°4, p. 49-50.
- (3): Copie aux Archives de l'Orne, H.462. L. 43-44: "...Sancta Maria de Donofronte, Sancti Siphoriani, Sancti Juliani...".
- (4): Cf. notre ANNEXE A.
- (5): LASSEUR, I, 253.
- (6): Cf. notre article dans la "Revue de l'Avranchin", n° 329, p. 333-336.
- (7): EYTON: Court, Household and Itinerary of King Henry II (1878), p. 19: Becket signe comme témoin d'une charte donnée à Domfront en faveur de l'abbaye anglaise d'Eynesham, en septembre-octobre 1156. - L. DELISLE: Recueil des Actes de Henri II, T. I, p. 184, N° 569: Becket témoin de la charte de confirmation des donations faites à l'abbaye de Savigny dans le Domfrontais, donnée à Domfront courant 1157.
- (8): A. GILES: Life and letters of Thomas Becket (1846, trad. Darboy 1858), II, p. 30-50.
- (9): EYTON, op. cité, p. 94.
- (10): Op. cité, p. 101.
- (11): Op. cité, p. 106s.
- (12): Op. cité, p. 103.
- (13): J. Châtillon: Théologie et spiritualité dans l'oeuvre oratoire d'Achard de Saint-Victor (1969), p. 93, n. 31.
- (14): Cf. La légende arthurienne et la Normandie (coll., 1983), p. 15.



ANNEXE A:
LES PRIEURS DE NOTRE-DAME SUR L'EAU.

Comme pour le prieuré Saint-Symphorien, la principale source pour l'histoire de Notre-Dame sur l'Eau est constituée par l'**Inventaire** (1774) des titres de l'abbaye de Lonlay, conservé aux Archives de l'Orne (H. 478). Les pièces relatives à Notre-Dame sont regroupées dans la liasse 112 (F° 759-770). La plus ancienne pièce subsistante inventoriée est du 23 octobre 1498. Sa notice (F° 759) porte:

N°3 est une sentence du juge de Domfront sur parchemin en forme et néanmoins un peu endommagé par plusieurs endroits qui nous ont parus rongés par la vermine, rendue sur procès mu entre le sieur prieur dud. prieuré et le sr. Curé de notre dame de sur l'eau pour le fait des dixmes de la d. paroisse par laquelle les deux parties d'icelles sont adjugées aud. prieur, du 23 X mil quatre cent quatre vingt dix huit.

Les noms de quelques prieurs commendataires nous sont d'autre part connus grâce aux recherches de G. LASSEUR.

...17 mai 1507 - 30 juin 1526...: Dom Guyon de GROSPARMY, religieux de l'abbaye de Lonlay.

...8 juillet 1566 - 16 novembre 1602...: Dom Rolland de POILLEVILLAIN.

Un procès l'opposa au curé de Domfront.

...6 août 1607 - 5 mai 1618...: Dom Jean MASSERON.

En 1607-1608, un premier procès oppose Jean MASSERON à deux autres prétendants au titre de prieur, Dom Claude TROSNEL et Jean de LA HAYE. Un premier arrêt du Grand Conseil désigne Dom TROSNEL (13 mars 1608); mais sur appel de D. MASSERON, un nouvel arrêt lui redonne le prieuré (13 février 1609).

Jusqu'en 1618 - où il est accusé de "malversation" - le prieur multiplie les procès (curé de Domfront, Sieur de Frédebise, Ledin de la Châlerie).

4 février 1631 - 22 novembre 1635...: Dom Toussaint DE BAILLY, "religieux de Saint-Denis".

Un procès oppose presque immédiatement le nouveau prieur à Dom Michel GUERIN, religieux de Saint Etienne de Fontenay, "soi-disant pourvu des bénéfices du prieuré" (9 août 1635). DE BAILLY obtient semble-t-il gain de cause, mais se trouve simultanément en procès, cette fois avec Dom Etienne LELIEVRE - précédemment prieur de Saint-Symphorien. Un accord intervient le 5 mai 1635: DE BAILLY accepte

le prieuré de GOULT, et cède celui de Notre-Dame à Dom LELIEVRE. L'année suivante, l'accord est avalisé en Cour de Rome - alors qu'un arrêt de Parlement venait de restituer Notre-Dame sur l'Eau...à DE BAILLY (22 novembre 1635).

...11 novembre 1636 - 7 janvier 1647...: Dom Georges MACERON.

28 mars 1667: Dom Jacques DE NOSCY, "religieux profès en l'abbaye de Lonlay".

Cf. LASSEUR, T. II, p. 240.

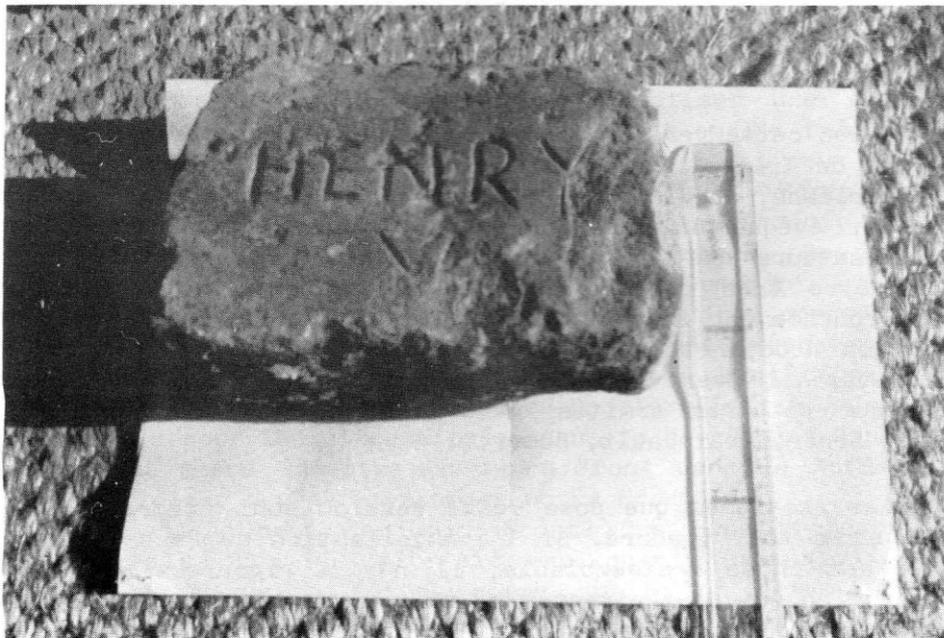
...1746: Charles DOYNEL DE LA SAUSSERIE.

Février 1746...: Ange-Joseph DOYNEL DE LA SAUSSERIE, "écuyer, abbé".

Cf. LASSEUR, T. II, p. 317.

ANNEXE B: A PROPOS D'UN GRAFFITI.

Parmi les matériaux de démolition entreposés près de Notre-Dame sur l'Eau, et rachetés par l'ARCD durant l'hiver 1987-1988 pour son chantier du château, a été découvert un moellon de calcaire portant l'inscription : **H E N R Y V**] [. Il ne peut que s'agir d'un des deux souverains sous lesquels eut lieu la seconde occupation anglaise de Domfront (1418-1450). Peut-être avons-nous là un "souvenir" laissé par un des soldats de la garnison ?



LES EVANGELISATEURS DU PASSAIS

1 - FRONT

A bien des égards, le Saint qui a donné son nom à Domfront et à Saint-Front reste une figure énigmatique: s'agit-il d'un Saint Front "local", ou bien est-ce Saint Front de Périgueux? Que sait-on du premier; quels sont les faits remarquables de sa vie? Si Front est en fait l'évêque de Périgueux, comment expliquer et dater l'extension de son culte au Nord de la France, et plus précisément dans la région du Passais? N'y a-t-il pas eu confusion entre les deux personnages?

Une chose est sûre: les avis sont partagés. Par exemple, l'Abbé Derouet, curé de Saint-Front, déclarait à G. Hubert en 1951 qu'il croyait à un culte rendu à Saint Front de Périgueux. Et de fait, au moyen-âge, il semble bien que la dévotion des fidèles s'adressait à l'évêque. D'ailleurs la statue (du XIIIe siècle? du XVe?) de Saint Front qui est honorée dans l'église de Saint-Front est une statue d'évêque (1).

La plupart des auteurs, et même l'Eglise restent dans l'expectative (2). Certains néanmoins pensent que la version d'un Saint Front local est d'invention récente: cette tradition ne se serait développée qu'à partir du XVIIe siècle et renforcée par la parution de "L'Histoire de l'Eglise du Mans" de dom Paul Piolin au milieu du XIXe siècle. Piolin croyait en effet à l'existence d'un Saint Front local.

LE MOINE DE MICY

Selon cette version, Saint Front aurait été originaire des environs de Trèves, et serait devenu moine à l'abbaye de Micy, près d'Orléans, au VIe siècle. C'est vers ce monastère que Saint Innocent, évêque du Mans, se serait tourné pour trouver des évangélistes destinés à cette région du Passais qui devait encore être très reculée et isolée, puisqu'elle n'était pas encore touchée par la christianisation. Front, si on en croit dom Piolin ou Boudonnet ou encore l'ancien bréviaire du Mans, se serait installé vers 540 dans le Passais, à peu près en même temps que d'autres ermites ou évangélistes venus de Micy, Auvieu, Ernée, Fraimbault, Bômer,...

Les problèmes que pose cette version sont nombreux. Celui des sources tout d'abord. Si l'évangélisation du Passais au VIe siècle est chose vraisemblable, il n'y a rigoureusement aucun texte ancien qui peut attester du rôle et de l'existence de Saint Front de Micy (3). L'histoire même de Micy, du moins dans la

première période du monastère, de 502 à 780 reste largement légendaire; il n'y a aucun document antérieur au IXe S., ce qui fait que même les vies du fondateur (Euspice) et des premiers abbés (Saint Mesmin, Saint Avit,...) sont sujettes à caution (4).

Quant à Front lui-même, on ne peut rien lui attribuer de personnel avec certitude. Les détails de sa vie (ou de sa légende) nous restent inconnus; même s'il existait une vie manuscrite de Saint Front conservée à l'abbaye de Beaulieu, près du Mans, celle-ci semblait fort confuse et empruntait des miracles à la vie de Saint Front de Périgueux (5). Il est toutefois intéressant de noter que la légende de Saint Front moine de Micy envoyé de Saint Innocent a sans doute été forgée et diffusée dans le Passais par l'Eglise du Mans et plus particulièrement par l'abbaye de Beaulieu, dont dépendait Saint-Front.

Nous avons vu que les arguments favorables à l'existence de Saint Front "de Micy" sont extrêmement ténus. Voyons si l'hypothèse de Saint Front de Périgueux est plus convaincante.

Ce Saint est beaucoup mieux connu. C'est à lui, comme nous l'avons vu, que les populations médiévales du Passais rendaient un culte. Il est toutefois moins probable que Saint Front de Périgueux soit réellement venu évangéliser lui-même le Passais. Les légendes qui le font voyager dans le Nord de la Gaule sont d'ailleurs assez tardives. Or les toponymes utilisant le nom de ce Saint sont assez précoces: Domfront-en-Champagne, dans la Sarthe, est attesté dès 673. Si la ville de Domfront n'a pas été fondée avant le début du XIe S. (elle s'est développée autour du château construit par Guillaume de Bellême), il existait déjà une paroisse de Saint-Front qui en était distincte, et qui le restera pendant tout le moyen-âge et au-delà, jusqu'à nos jours, et qui lui était donc antérieure (cf. infra).

Ceci pose incidemment un autre problème: le vocable DOM (Domjean, Dompierre,...) utilisé pour baptiser une cité est théoriquement plus ancien que SAINT. Il est d'emploi fréquent aux IXe et Xe siècles et persiste plus ou moins pendant deux ou trois siècles, surtout dans l'Est de la France (6). Force est de constater qu'à Domfront, l'inverse semble s'être produit.

Si donc les villes du Nord de la France, Domfront-en-Champagne, Domfront-en-Passais, mais aussi Domfront (Oise) et Neuilly-Saint-Front (Aisne) sont placées sous la protection de Saint Front de Périgueux, il faut admettre une extension rapide du culte de ce Saint, à moins qu'il n'y ait eu une confusion avec un saint local, ce qui nous ramène au problème initial. Cela peut se concevoir pour les cités situées dans le diocèse du Mans, mais il faudrait alors admettre un autre Front dans le Nord-Est du Bassin Parisien, ou des voyages de notre Front.

Que savons nous de Saint Front? Que nous proposent les légendes de sa vie qui pourrait expliquer l'extension de son culte au Nord de la Loire, alors qu'il est essentiellement localisé dans le Périgord? (7)

LES LEGENDES DE FRONT

Il subsiste plusieurs légendes (8) de la vie de Front, et elles ne sont pas toutes semblables. J'utiliserai pour les étudier le remarquable travail du chanoine Fayard, dont le lecteur ne trouvera en fait ici qu'un résumé (9).

Avant de voir les légendes de Front, il est bon de connaître la légende de Frontonius: moine d'Egypte (ou de Cappadoce), vieux et las de la vie urbaine, il se retire dans le désert avec une trentaine de disciples. Leur ravitaillement poserait problème si un riche propriétaire ne recevait en songe l'ordre de Dieu d'y pourvoir. Aussi charge-t-il des vivres sur 60 chameaux qui, sans guide, arrivent néanmoins miraculeusement à destination (nous appellerons cet épisode "chameaux" dans la suite de notre exposé). Cette légende ne pose aucun problème et ne se rattache pas directement à Front, mais, la consonnance aidant, elle a été utilisée pour forger les légendes ultérieures de celui-ci. Assez précoce, elle peut être datée d'avant 650.

La première histoire qui concerne vraiment Front, et dont un des plus anciens exemplaires a été retrouvé au monastère de Saint-Gall en Suisse, est d'une facture extrêmement maladroite: elle se compose de deux parties assez distinctes, reliées artificiellement entre elles. Dans la première, on présente Front, né à Lanquais dans le Périgord, étudiant le psautier et se consacrant à Dieu. Persécuté par le gouverneur romain Squirius, il s'enfuit en Egypte (où il est témoin du prodige de dragons apprivoisés) puis va à Rome. Là il rencontre Saint Pierre qui l'envoie (avec Georges) évangéliser la Gaule, et plus précisément le Périgord. Pendant le voyage, Georges meurt. Front revient à Rome implorer Saint Pierre qui lui confie un bâton avec lequel il ressuscite son compagnon (nous appellerons cet épisode "résurrection"). Devant ce miracle, 70 témoins deviennent ses disciples et le suivent en Périgord.

Suit, alors que tout semblait fini, une deuxième partie dans laquelle Front, originaire de Périgueux, est ordonné évêque par Saint Pierre à Rome. Il rassemble 70 disciples, baptise, mais les convertis sont persécutés par Squirius. Il abandonne alors Périgueux avec ses disciples, se retire dans le désert, à 60 km de Périgueux (sic!), dans un lieu (sur la Dordogne?) d'où il expulse un dragon. Mais se pose le problème du ravitaillement. Dieu ordonne alors à Squirius de les nourrir; suit l'épisode des chameaux, et, édifié, Squirius se convertit et prend Georges comme nom de baptême.

Comme on le voit, chacune des parties comporte son lot d'éléments douteux: dans la première, on note une contradiction de taille. Comment Front, issu d'une communauté chrétienne de Périgueux, peut-il être plus tard l'évangéliste du Périgord? La deuxième partie efface, péniblement, cette contradiction. Elle a donc été rajoutée, mais on ne comprend le prénom Georges adopté par Squirius qu'au vu de la première partie. La deuxième partie est donc nécessairement postérieure à la première. Mais elle reprend aussi la légende de Frontonius. Il y a donc plusieurs sources différentes: Frontonius, une légende de Front et Georges apôtres envoyés par Saint Pierre (mais sûrement amputée de sa fin qui aurait du relater l'épiscopat de Front, ses miracles, sa mort,...) et une légende d'un moine effectivement originaire du Périgord (10), mais pas l'évangéliste, ces deux dernières fusionnées dans la première partie. Le chanoine Fayard estime que cette légende, qu'il appelle "vie composite", a été forgée au début du IXe S. à partir d'éléments pouvant remonter jusqu'au VIIe, voire VIe siècle.

Une autre légende (11) reprend les éléments de la "vie composite", mais ordonne mieux les événements et élimine les incohérences. Elle est donc postérieure aux précédentes, mais antérieure à la grande légende de Saint Front que nous verrons plus loin. Elle a donc du être composée au tout début du Xe S.

On part cette fois de la vie du Christ et de la dispersion des apôtres. Pierre, à Rome, envoie lui-même des missionnaires en Gaule dont Front, originaire de Périgueux (utilisation de la 2e partie); ordonné prêtre à Rome, il repart ainsi évangéliser son pays natal (élimination de la contradiction de la 1ère partie).

Ensuite sont exposées les origines de Front, sa formation littéraire et philosophique (où il pressent déjà les insuffisances des "gentils" -12-). Attiré par la renommée de Saint Pierre, il va à Rome, puis est relaté son voyage et l'épisode de la résurrection (utilisation de la 1ère partie). Sont exposées ensuite sa vie exemplaire à Périgueux, les persécutions de Squirius, la retraite avec les épisodes du dragon puis des châteaux (utilisation Frontonius), la conversion du gouverneur romain qui prend le nom de Georges, le compagnon de voyage ressuscité (ce qui explique cette fois le choix de ce nom). Puis la vie se termine par le retour de Front, la conversion de toute la population, la construction d'églises et la destruction des temples (la tour de Vésone passe pour en avoir été un!), la mort édifiante de Front et le récit des premiers miracles survenus sur son tombeau.

On retrouve dans cette vie l'introduction et la conclusion de la légende utilisée dans la 2e partie de la "vie composite", et qui avaient été tronquées dans celle-ci. Mais si cette légende marque un progrès formel, elle ne contient rien de fondamentalement différent, et notamment aucune mention d'un quelconque voyage dans le Nord de la Gaule.



Eglise de Saint-Front (Orne) :
Front en évêque (XVe siècle)

La grande légende de Front dérive de la précédente, mais comporte des différences appréciables. Il en existe de multiples versions: des extraits, sous forme de lectures, dans le bréviaire de Saintes et dans ce qui reste de celui de Périgueux (imprimé au XVIe s., mais qui a brûlé en 1886), et des légendes ou fragments de légende provenant de Domfront de l'Oise (manuscrit du XVIe s., mais seule la lère partie de la légende y est conservée), et de Neuilly-Saint-Front (Aisne), où il s'agit aussi d'une copie du XVIe s. dont il ne manque que l'extrême début. On trouve enfin la légende complète dans le sanctoral de Bernard Gui (13), composé au début du XIVe s., et enfin celle publiée par les Bollandistes dans les Acta Sanctorum, et qui est un peu plus tardive. Toutes ces légendes ont le même fond, que nous allons étudier; elles diffèrent par des variantes, les plus anciennes inspirant les plus récentes (14).

Ces légendes partent, elles aussi, de la vie du Christ, dont le prêche attira des gens comme Front, venu de Lycaonie (Asie mineure). Ce vocable remplace Lanquais, mais en garde une certaine consonnance. Front est baptisé par Pierre sur l'ordre du Christ et est choisi pour faire partie des 72 disciples (15) et donc recevoir les pouvoirs de guérir, voire de ressusciter, etc... C'était en quelque sorte un assistant des apôtres.

A la dispersion des apôtres, après la Pentecôte, Pierre part pour Antioche puis Rome, suivi par, entre autres, Front (et Georges). Il les envoie évangéliser le Périgord (et le Velay). Suit l'épisode de la résurrection avec le bâton de Pierre, la conversion des témoins, les miracles effectués à Périgueux par Saint Front (dont trois résurrections), la destruction des temples et la construction d'églises, l'envoi de missionnaires dans le reste du pays.

Arrive alors un émissaire de l'empereur, Squirius, qui condamne Front et ses disciples à mort. Mais Front échappe à la mort, car le bourreau meurt miraculeusement (sauf pour lui!). Front est alors condamné à l'exil. Accompagné par ses disciples survivants, il entreprend un voyage en Gaule (c'est la première fois que cet épisode apparaît): il passe par Bordeaux, Saintes, Angoulême, Poitiers, Tours, puis il traverse le Maine, la Normandie et va jusqu'à Soissons, en Picardie, et même jusqu'à Metz. L'auteur n'a pas imaginé cet itinéraire par hasard. Il fait passer le Saint par les paroisses et églises qui lui étaient dédiées et nous renseigne ainsi sur l'extension de son culte. Après être repassé par l'Auvergne et le Velay, pour voir Georges, il se retire au désert, où il expulse le dragon et se fait nourrir par les chameaux. La fin de cette légende est conforme à la précédente, si on excepte l'insertion d'une visite (avec Georges) à Sainte Marthe de Tarascon, et de sa miraculeuse présence (transporté dans un songe) à l'enterrement de celle-ci (16). Suivent, après sa mort, les récits des miracles survenus sur son tombeau. Le premier est daté de 904, ce qui paraît tardif d'après la légende, mais qui le sera moins quand nous aurons déterminé l'auteur.

Cet auteur signe comme étant Sébalde, évêque de Périgueux. Or il a bien existé un Sébalde, évêque à Périgueux vers 540. Comme il ne saurait avoir été contemporain d'un Front des temps apostoliques, il prétend avoir résumé les témoignages de deux disciples de celui-ci, Anian et Cronope, qui lui ont d'ailleurs succédé sur le siège épiscopal. Mais en fait nous avons vu qu'il suivait de près la légende précédente, en y rajoutant toutefois des éléments (Front dans l'entourage du Christ, les miracles à Périgueux, le voyage en Gaule). Les auteurs (17) ont également noté qu'il s'inspirait fortement (jusqu'à l'imitation de phrases) de la légende de Saint Martial de Limoges, élaborée par un (pseudo?) Aurélien vers 850.

Il convient de savoir qui est le véritable auteur de cette vie de Front qui sera, avec quelques remaniements, la légende définitive. Il se trouve qu'au XIe s. une controverse éclata entre l'Eglise de Périgueux et celle de Limoges quant à l'antériorité et l'apostolicité respective de Martial et de Front. Un concile fut réuni en 1031 à Limoges, où s'affrontèrent les points de vue; les débats nous sont partiellement parvenus (18).

Pendant ces débats, Géraud, abbé de Solignac (en Limousin) réfuta brutalement l'apostolicité de Front en se basant sur les textes connus à l'époque: la "vie composite", qui était déjà discréditée par ses invraisemblances; la vie du début du XIe s. est meilleure, mais comme Front n'y est pas originaire d'Orient, et qu'il n'y est pas fait mention de résurrection de son vivant (sauf celle de Georges, mais attribuable au bâton de Pierre), il ne saurait être qualifié d'apôtre (et reste donc "l'inférieur" de Martial, puisque telle était la controverse). Il existait enfin un écrit récent, "scriptura nova", qui corrigeait ces défauts: Front y connaît le Christ, réalise des résurrections, des conversions en masse, comme Martial, ce qui n'est pas étonnant puisque nous avons vu que la vie de ce Saint avait servi de source d'inspiration.

Mais Géraud de Solignac la rejette car, d'après lui, cette légende est trop récente et, précise-t-il, c'est "notre ami Gauzbert qui l'a écrite (et, circonstance aggravante ou calomnie) pour de l'argent: "Gauzbertus noster edidit lucri causa", à la demande de l'église de Périgueux.

Qui est donc "notre Gauzbert", ainsi dénoncé? Géraud nous le dit lui-même: il était chorévêque (19) sous Hildegaire, évêque de Limoges, dont nous savons qu'il était en place en 988. Il aurait donc signé Sébalde pour conférer un caractère plus ancien, plus authentique à son travail, mais celui-ci est donc daté que de la deuxième moitié du Xe s. Ce n'est que devant la menace de voir Martial concurrencé, voire supplanté dans son rôle d'unique apôtre évangéliste d'Aquitaine (20) que Géraud trahit ce qui aurait du rester un secret.

Pourquoi Gauzbert a-t-il composé cette légende, et surtout pourquoi l'Eglise de Périgueux le lui a-t-elle demandé? C'est que, précisément à cette époque, le culte de Saint Front connaissait un grand essor; un grand monastère est bâti à Périgueux accolé à l'église Saint Front sous l'évêque Frotaire (976-991). Peu de temps après (vers 1010?) débuta la construction de l'actuel édifice dédié à Saint Front, avec ses coupoles caractéristiques. Il fallait dès lors une légende "de qualité" pour Front, les précédentes étant, comme nous l'avons vu, trop médiocres, ou ne prêtant pas à Front les faits et gestes nécessaires pour être considéré comme un véritable apôtre. On fit appel à Gauzbert, sans doute déjà connu comme hagiographe, Chorévêque de Limoges, connaissant bien à ce titre la légende de Martial dont il s'inspira, tout en reprenant la meilleure des légendes de Front existant jusque là et en l'améliorant (mention des édifices de Périgueux et des paroisses portant le nom de Front, dont "notre" Saint-Front, et non pas encore Domfront qui n'existait pas encore à cette date). Car la légende mentionne bien un passage non seulement dans le Maine, ce qui peut convenir seulement pour Domfront-en-Champagne, mais aussi dans "le pays des Normands": il existait donc bien un Saint-Front en Normandie,

dans le Passais, avant la création du château et le développement de la ville de Domfront.

Gauzbert améliore également les légendes antérieures en ce qui concerne Georges qui devient, de façon plus compréhensible, un évêque également envoyé par Pierre, mais destiné au Velay.

L'HISTOIRE

Comme on pouvait le pressentir, Front est faussement donné comme premier évêque de Périgueux; la légende qui le montre comme étant issu d'une communauté chrétienne (21), qui se base certainement sur une fort ancienne tradition locale, est révélatrice.

A quelle date a-t-il pu vivre réellement? Certainement pas avant le début du IV^e s., époque à laquelle les diocèses commencent tout juste à s'organiser en Gaule. Sans doute donc pas avant 431, date à laquelle un nommé Pégase semble occuper le siège épiscopal. Front a, par contre, été certainement évêque avant le VI^e s. Nous avons une liste plausible de ses successeurs (Anian, Cronope, qui en 506 fait déjà construire à Périgueux une église en son honneur, puis Sébalde). Son culte est déjà étendu dans le Nord au VII^e s.: dès 600, Géry de Cambrai se rend en pèlerinage sur son tombeau.

Or on sait par Sidoine Apollinaire (22) qu'en 475, Périgueux, et d'autres diocèses, étaient privés d'évêque, car le roi wisigoth Euric (466-484), arien, conquérant de l'Aquitaine, empêchait le remplacement des évêques catholiques décédés (23). Son successeur Alaric fut plus tolérant. Entre disons 484 et 506 (Cronope), il y a de la place pour Front et pour son successeur immédiat Anian. Dès le moment où de nouvelles nominations d'évêques furent possibles, les fidèles, ou le clergé de chaque diocèse concerné durent envoyer à Rome un moine ou un prêtre choisi par la communauté, afin d'y recevoir la consécration épiscopale, non pas de Saint Pierre, mais de son successeur le Pape. Ayant été le premier évêque après une assez longue interruption, due à des persécutions rappelant celles des premiers siècles, Front a pu passer pour le premier évêque tout court: il devait alors nécessairement être ramené aux temps apostoliques, d'où les enjolivements postérieurs apportés à ses légendes. La résurrection de Georges et le bâton de saint Pierre peuvent s'expliquer ainsi: Georges étant tombé gravement malade, et étant à l'article de la mort, Front revint à Rome prier sur le tombeau de saint Pierre et prit sans doute un bâton ou une verge ou toucha des reliques de Saint Pierre pour guérir Georges. L'article de la mort s'est transformé en mort et la prière sur le tombeau en rencontre avec Saint Pierre lui-même.

Ces légendes ont ensuite été élaborées dans un contexte de rivalité entre les Eglises des différents diocèses, qui chacune prétendait avoir l'antériorité sur les autres, avoir été créée par un Saint plus prestigieux, ce qui ne se démontrait que par ce

genre d'écrits. C'était certes une question de prestige, mais aussi, plus prosaïquement, pour bénéficier d'aumônes et de fructueux flux de pèlerins; et cela n'était concevable qu'en possédant un Saint important.

Au lecteur donc de se faire une opinion sur l'origine de Front du Passais. Nous avons déterminé les dates de la vie de Front de Périgueux et celles de l'extension de son culte; Il est avéré, semble-t-il, que s'est bien sous sa protection que les paroisses du Passais qui portent son nom étaient placées au moyen-âge. En pure logique, un Front venant de Micy n'est pas nécessaire.

Si la légende d'un Front "local" a été tardivement inventée, c'est peut-être parce qu'il a paru "déplacé" à l'Eglise du Mans que la principale cité du Passais soit placée sous la protection d'un Saint "étranger" au diocèse, alors que tous les environs avaient été évangélisés à l'initiative de l'évêché du Mans. Mais on peut objecter à cela qu'il aurait été valorisant au contraire d'avoir un Saint comme Front, qui dépasse de loin la renommée des Saints du Passais (Fraimbault, Auvieu, Ernée,...). D'autre part, ce genre de réaction était-il encore de mise à l'époque? L'hypothèse d'un Saint Front "local", si rien ne vient l'étayer, ne peut toutefois pas être définitivement rejetée. Car peut-être a-t-il existé, et c'est en utilisant l'homonymie que les hagiographes du Saint périgourdin auraient étendu son culte à ce coin de Normandie. Rappelons nous toutefois qu'il y a des Domfront et des Saint-Front au delà de la Normandie, et que dès la fin du VI^e s. Saint Front attirait à Périgueux des pèlerins venant du Nord de la France.

Jean-Philippe CORMIER

- (1) :L. DUVAL, St Ortaire et les ermites de la forêt d'Andaine, rev. nor. 1900, p. 316. Abbé P. FLAMENT, les ermites du Passais, in "La légende arthurienne et la Normandie", Corlet 1983.
- (2) :Par exemple Abbé BLIN, Vies de Saints du diocèse de Sées, L'Aigle 1873, I PR. 95-102 et 304-310. G. LASSEUR, Histoire de la ville de Domfront, Domfront 1942, T.I, p. 148. Abbé FLAMENT, art. cit.
- (3) :A la différence d'autres Saints comme Fraimbault, Auvieu, Ernée qui possèdent des vies, peu développées certes, mais anciennes.
- (4) :Abbé PONCELET, Analecta Bollandiana, Bruxelles 1905.
- (5) :LE CORVAISIER, Histoire des évêques du Mans, Paris 1648.
- (6) :A. DAUZAT, Les noms de lieux, origine et évolution, Paris 1926, pp 151 et ss.
- (7) :Dordogne (Saint-Front d'Alemps, de Pradoux, La-Rivière, sur Nizonne et Couze-Saint-Front) Lot (Saint-Front sur Lémance), Charente, Haute-Loire.
- (8) :Au sens propre, *vita legenda*, vie à lire.
- (9) :Chanoine A. FAYARD, Saint Georges, les légendes et l'histoire, Cahiers de la Haute-Loire, 1971, pp 7-70. Le Chanoine Fayard s'intéresse aussi et surtout à Saint Georges, et établit l'antériorité de ses légendes, point que nous n'aborderons pas ici.
- (10):Vue la précision des détails (topographiques et autres) donnés.
- (11):B.N. Ms. Lat. 5365.
- (12):Nom donné aux philosophes de l'antiquité, forcément païens.
- (13):Bernard GUI (1261-1331): Dominicain, inquisiteur de Toulouse (1307-1323), évêque de Lodève (1324).

- (14): Entre autres arguments, on peut dater les différentes versions en comparant la liste des missionnaires soi-disant envoyés par Saint Pierre. Grégoire de Tours en donnait 7, pour autant de diocèses, le pseudo-Sébalde supprime les deux diocèses situés les plus au Nord (Paris et Tours) pour les remplacer par le Périgord et le Velay, mais il y en a 13 dans la légende de Domfront et 14 dans celle de Neuilly-Saint-Front. Ces deux dernières sont donc des copies modifiées postérieurement (XIe s. pour la première, XIIe pour la deuxième). A. FAYARD, art. cit.
- (15): Comme autant de langues sur terre, croyait-on à l'époque
- (16): Cf l'épisode présent également dans la vie de Sainte Marthe dans la Légende Dorée de J. de Voragine (XIIIe s.).
- (17): Par exemple Ch. de LASTEYRIE, L'abbaye Saint Martial de Limoges.
- (18): Acta Sanctorum, 25 octobre, T. XI, p. 392 et ss.
- (19): Titre donné jusqu'au XIe s. à ceux qui avaient reçu la consécration épiscopale mais qui, n'étant pas titulaire d'un diocèse, assistaient un évêque.
- (20): Ce qu'il n'était d'ailleurs pas. Sa légende avait aussi été "trafiquée".
- (21): et même né d'une mère chrétienne.
- (22): Epist. VII, 6
- (23): Empêchant par exemple les réunions électives que devaient tenir le clergé de chaque diocèse.

2 - FRAIMBAULT

L'hagiographie de Saint Fraimbault (Frambauld, Frambourg), évangéliste du "Grand Passais" au VI^e siècle, est relativement abondante: son culte s'est en effet diffusé sur une aire étendue, qui va du Domfrontais au Maine, au Bas-Vendômois, à la région parisienne (Ivry), jusqu'à Senlis (collégiale Saint-Frambourg, admirablement restaurée par G. Cziffra)(1).

Les deux légendes les plus anciennes ont été publiées au siècle dernier par l'abbé Angot (Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, T. IV, 1892, p. 56-64): l'une déjà éditée par les Bollandistes (retranscription par le Père Labbé d'un "ancien bréviaire" de la collégiale de Senlis); l'autre, datant du XIV^e, provenait de la bibliothèque de la grande abbaye parisienne de Saint-Victor, qui avait reçu Saint-Frambourg de Senlis au XII^e siècle.

Ces deux textes, de rédaction et de contenu très proches, s'inspiraient sans aucun doute d'une source unique: une **Vie** rédigée dans le monastère fondé par le saint lui-même, ou un de ses disciples, à Saint-Fraimbault de Lassay (Mayenne). Monastère dont l'existence est attestée au XII^e siècle par son **Titulus** sur le rouleau mortuaire de Saint Vital de Savigny, mort en 1122 à Dompierre (Mantilly). Or, au début du XVII^e siècle, le célèbre historiographe André Duchesne (1584-1640), dont l'énorme **Collection** est déposée au département des manuscrits de la B.N., avait consulté, lors d'une visite à Javron et à Ambrières (Mayenne), une transcription en français, datant du XVI^e siècle, de **l'original latin de la Vie de Saint-Fraimbault**, extrait du légendaire du monastère de Lassay. Il en a rédigé une paraphrase assez fidèle, semble-t-il, bien qu'encombrée de longues digressions - que nous épargnerons au lecteur (B.N., ms., Duchesne T. 86, F^o 486-490) (2).

Gilles SUSONG

(1): cf. abbé GILLARD, Vie de Saint Fraimbault, 1886, passim.

(2): cf. également: Les romans de la Table Ronde, la Normandie et au-delà, 1987, p. 61s.

TITVLVS S̄I FRAMBALDI

Abbat̄is An̄ima p̄ssimi vitalis & d̄n̄i om̄n̄iū fidel̄iū

de sȳncrois req̄uiescant̄ in pace. d̄m̄n̄. Septem ei plena officia
faciem̄us. Op̄ace p̄p̄nob̄is r̄

L'inscription du monastère de Saint-Fraimbault de Lassay
sur le rouleau mortuaire de Saint-Vital

[486]

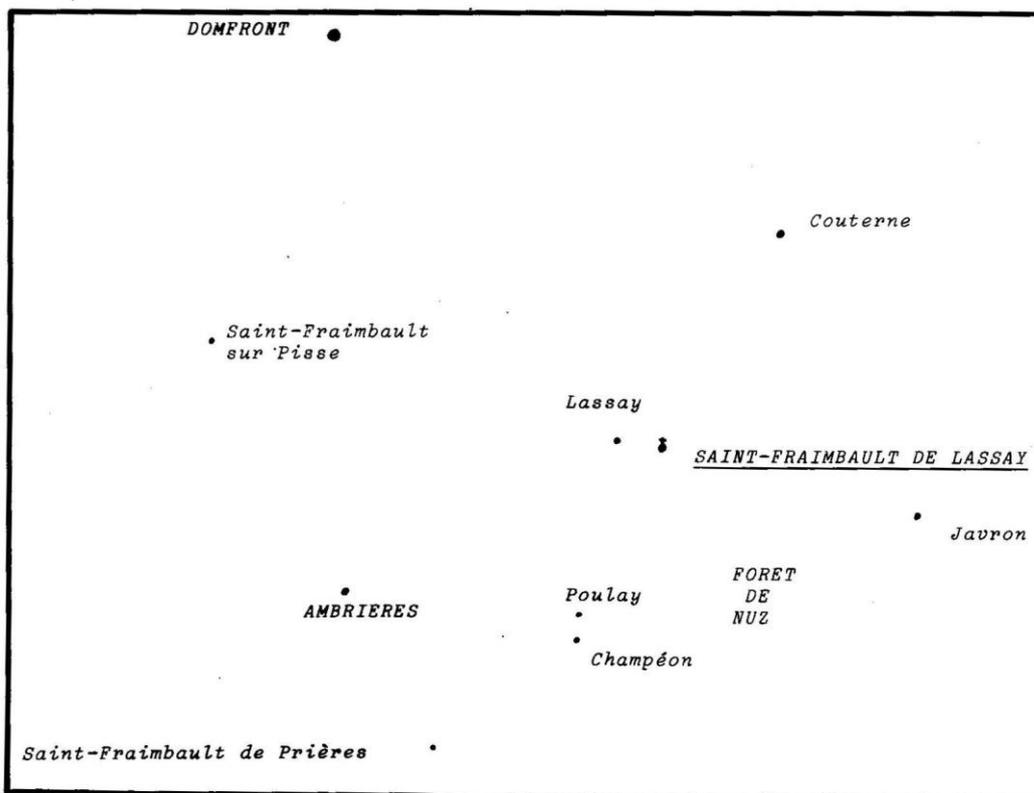
AOUST - [Vie] de *Saint fraimbauld d'Auvergne ou d'Aquitaine, hermitte, abbé et confesseur, faite française et extraicte du légendaire de S. Frambauld de lassay conforme à plusiours autres offices et brévières du diocèse du mans par pascal mobion [?] sieur du faux [?].*

1 Du règne des rois Childebert de paris et Clotaire de Soissons frère et enfant du grand clovis dont celuy là mourut l'an 559 et cesluy cy l'an 564 comme j'ay cotté en la vie de s. constantian (1) florissoit un des compagnons religieux de ce S. homme, un autre hermite du pays d'Auvergne ou la gaule d'Aquitaine nommé Saint fraimbauld ou fraimbauld. Lequel vint en ce pays Gaulo-celtique ou neustrie contenant lors la normandie, Beausse, perche, le Maine, Vandomois et autres pièces [?] contigues en partie et s'adresse avec S. Constantian au bon S. Innocent [...].

2 Combien qu'il fust extraict non point de basse race, mais de noble estat de sa nature en patrice - comme sont aujourd'huy comtes, marquis et Barons d'antienne extraction. Toutefois imitant Jesus Christ qui estant le plus beau d'entre les hommes, fils de Dieu éternel, égal à lui en puissance et éternité, s'humilia néantmoins et rechercha et appella les petits et les faist ses commissaires et messagers ou Apostres, il fut aussi les grandeurs de ce monde, quitta son pays, abandonna ses proches de sang et laissa toute noblesse afin d'embranché pauvreté comme il fit au Maine, quand il requista l'evesque du diocèse permission de se retirer avec de ses compagnons et confrères en quelque lieu solitaire et désert pour y dresser à la peine de ses bras un hermitage et retraicte de dévotion à l'escart du monde [...].

3 Le S. evesque fut convié à luy départir et désigner une place convenable à sa requeste et à la dévotion de luy et de sa suite religieuse. Par quoy il l'envoya au désert du Maine (2) - qui est encore aujourd'huy nommé ainsi et auquel est situé l'archidiaconé de passais en passays, lequel [487] comprend soubz luy les doyennés de passays, la Roche Mabile [...] Javron et Silley. En quoy tu observeras que le doyenné de passays contient dix sept paroisses entre lesquelles y en a une appellée S. Frambauld en la collation de l'abbé de beaulieu, mais il y en aussi une autre, paroisse du doyenné de Javron appellée St Frambauld de prières dont j'ay faict mention en la vie de S. Constantian, pour y avoir esté, et par le désert de nuz (3) avec m. René maurice, curé de Champayon (4) et poullay (5), lors de mes bons et anciens amis, et laquelle paroisse est située sur la rivière de Mayenne à 1 ou 2 lieux de la ville et est en la collation du chapitre du Mans. Il y a aussi une église à Lassay dédiée au nom de nostre S. fraimbauld dont sa vie latine a été extraicte à la sollicitation et diligence de m. Noël bachelot curé de la

place de Seez, par M. Jean Reboustiers, prestre, curé dudit S. Frambauld de lassay, collationné à l'original désignée de deux notaires laïcs nommé Mathurin Vilhoust et Martin Reboutiers [?]. Ce quoi je parti en lacise [?] pour confirmation des lieux et approbation de la présente histoire crue et chantée de tout temps immémorial et apprise aux habitants de ces quartiers. Là aussi pour coter le lieu et endroit du désert où fut envoyé S. Fraimbauld par S. Innocent, renvoyant au reste le lecteur aux diligentes recherches de tout le Maine, voire de toute la France, dressées par le sieur de la croix Grudé du mans, mon amy, et des plus excellents de ce temps en ces antiquitez nationales. -



4 Estant donc venu là, ce bon s. religieux il continua de mieux en mieux à reluir en actes divines, et premièrement montrant exemple de bien faire aux siens et à tout le peuple admirant sa sainteté, jeunes et abstinences de vivres, de sommeil et d'habits somptueux - tant desguisés et familiers à présent à nos ecclésiastiques - mist la main à l'oeuvre et commença fort et ferme à belles mains, le cermeau ou serpe ou hache ou congnee ou vouel au poing, arazer et couper espines, buissons, haies ronces et bois toffus et espais, au dedans du lieu le plus reculé au désert ou forest tres forte de Javron, là près que l'original en la leçon appelle **Conditia Gabronense** (6),

et les plus solitaire et paisible de toute la contrée de Nuz es frontières de neustrie ou Normandie. Et là bastit-il une sellerie ou maisonnette de religion pour y demeurer à vie, estroite et esloignée des festins et délices des hommes: comme au semblable S. Constantian son confrère et compatriote en faisoit au semblable [sic] en un austre endroit de la forest, d'abord à l'endroit ou est maintenant bastie l'église du prieuré de Javron ainsi que plusieurs autres paroisses depuis furent départies et discernées les unes des autres - en ce désert mesme converty en habitations catholiques adonc secouru par l'evesque avec ses compagnons et disciple aycrut, esfriché et desraciné le sauvage du bois, et fait une logette et autres petits et pauvres taudis à sa suite, et pour y assembler d'autres moynes et religieuses personnes. Il receut là tant des Abbés de la province que des Roitelets ou grands seigneurs de la contrée, plusieurs ustensiles de mesnages et autres choses nécessaires pour lors à l'usage d'une communauté qui possédoit en commun toute pauvreté - loin de l'ambition des états d'aujourd'huy -

5 dont ils ont mérité pérpetuelle louange et mémoire de sainteté confirmée par saintes oeuvres et miracles.

6 Car un jour après ce nouveau bastiment une femme manquette [sic] des deux mains allant au devant de S. Fraimbauld, luy requérant remède à son imbécilité, la guérit miraculeusement par la grâce et opération de Dieu oeuvrant et régnant en luy, luy posant le signe de la Se Croix de Jesus Christ sur la tête.

7 Au mesme temps il guérit un vieillard martire de la rage des dents de long temps, car ce fidèle catholique lui requérant la communion et bénédiction des eulogies en lui tendant la main à ceste fin, il l'en fist participant, lui départant les eulogies en bénédiction alors ordinaires aux saint espèces comme estoient pommes, poires, fruits, petits pains benists et autres semblables présens salutaires et d'efficace - comme encore aujourd'huy tous les ans au premier jour d'avril telles eulogies sont benistes [488] et sacrées au Roncerai d'Angers [...] (7)

[489] ... Ainsi donc nostre saint fraimbauld florissant presque du temps de Sainte Molaine (8) et instruit en la vérité catholique ou universelle donna au pauvre viellard affligé d'extrême et langoureuse douleur de dents, la bénédiction et les eulogies, et pria d'abondant sur le patient, ains impatient [sic!], dont il receut santé.- Voy là l'efficacité de ceste sacrée eulogie et bénédiction sacerdotale, effectuée miraculeusement par la sainteté, prière et mérite de Saint fraimbauld [...].

8 A donc par sa predication, vertus et miracles, estant estimé et renommé par tout le pays du Maine, il augmentait de jour en jour la réputation de sa religion.

9 Une fois que luy et ses autres religieux allaient à la messe, il survint un inconvenient à l'un des frères moines, lequel tombant à terre se heurta et froissa tellement la teste que la cervelle en estoit toute estonnée et luy demy-mort, tellement qu'ils pensoient tous qu'il fust trespasé, mais

incontinent Saint fraimbauld, ayant recours à la medecine, spirituelle qui est l'oraison à Dieu, il le pria si ardemment qu'il impetra de sa miséricorde entière santé à son religieux.

10 Par après enlumina plusieurs aveugles et délivra beaucoup de démoniaques possédés des malins esprits: comme il guérit aussi par ses prières très saintes une infinité de personnes vexées de fièvres et d'autres infirmités et maladies: tant ses mérites et grâces du saint esprit estoient grandes en luy.

11 - Il y avoit anciennement, il y a plus de mille ans, une coustume par tout le maine, comme en toute la chrestienté, qui estoit la façon de vivre en commun par tous les villages, en estant assemblés. Des religieux ainsi vivent ensemble. - Ce que Saint Innocent désiroit toujours faire entretenir en son Evesché. par quoy ce bon Saint hermite ou Abbé tint bon à ceste vie, et davantage en dressoit certaine règle pour l'advenir: par quoy sous l'autorité de ce saint prélat et désirant d'accroistre et multiplier de talent par ses prédications et bonnes oeuvres, afin que l'affluence et multitude de ce religieux fust logée et reserrée hors de la fréquentation des hommes mondans, il dressa et establit plusieurs seleiers ou couvent dependans de sa règle monastique.

12 Il advint alors qu'estant en chaire preschant l'évangile de Jesus Christ un jour de dimanche au lieu de la paroisse et moustier, un aveugle se seria [?] dans l'église et lui requist ayde par ses prières à Dieu, qu'il voloit fermement pouvoir rendre la vue. Ce qu'il obtint quand il eut obey au commandement de saint fraimbauld, lequel luy fist balloyer et purger l'église et y coucher avec luy en veilles et oraisons. Par quoy sur le matin, le saint prestre de Dieu ayant fait son oraison et meslé de la salive ou crachat de sa bouche avec de la poudre et luy frottant les yeux, il luy rendit la veue.

13 Il advint aussi un jour comme un jeune homme matté et affaibly de fièvres continuelles et longues, tant que tous le pensoient hors de moyen de remèdes, S. Fraimbauld usant des remèdes de l'église, le guérit par le saint sacrement de l'onction, le frottant de la liqueur de l'huile sacrée [...].

14 [490] Il feist en sa vie tant d'autres signes, vertus et miracles, qu'il en seroit infini d'en faire récit parfait ainsi que celuy qui vivoit de son temps commeporte et exprime l'original latin, l'a rédigé par escrit alléguant le tesmoignage et rapport de plusieurs encore vivans lorsqu'il escrivoit ces choses. Ayans donc ainsi vertueusement et saintement vescu, il trespassa en la grâce de Dieu le seiziesme d'aoust.

15 Pour la plus grande preuve de sa sainteté, vertus, mérites et miracles faits, par la toute puissance de Dieu Eternel en sa vie, il advint d'abondant après son décez qu'une femme, laquelle ayant esté longtemps stérile sans avoir lignée, et estant induite et poulcée par grande nécessité s'en vint à S. Fraimbauld, encores vivant [sic!], luy requérant de prier Dieu pour elle, à ce qu'elle peust concevoir et avoir un fils qu'elle

vouoit à l'église, ce qu'elle obtint par les prières et grands mérites de ce saint homme, et cest enfant venu en son aage fut fait religieux audit Saint fraimbauld mesme, et avec lequel il vescu saintement. et après le decez de son père spirituel qui l'avoit obtenu de Dieu par ses oraisons, et son patron, il servit le reste de ses jours au saint sépulchre de son père abbé, ou il voit et fut tesmoing de plusieurs excellents miracles faits à la vénération des saintes reliques du corps de Saint fraimbauld. - avec lequel Dieu nous donne par sa grâce repos éternel . Amen.

(Transcription C. et J-Ph. CORMIER)

- (1): Sur Saint Constantian, dont la notice précède celle de Saint Fraimbault, cf. abbé Poncelet: Les Saints de Micy (Ann. Boll., 1905), p. 88-89.
- (2): Nous reproduisons la digression qui suit, dans le mesure où elle donne une bonne idée des méthodes de recherche de Duchesne, y compris, on le notera, "sur le terrain"...
- (3): La forêt de Nuz s'étendait à l'Ouest de Javron (Mayenne). Cf. abbé Angot: dictionnaire historique de la Mayenne, s.v.
- (4): Champéon (Mayenne, près d'Ambrières-les-vallées).
- (5): Poulay, près d'Ambrières.
- (6): Cf. Vie de Senlis, 7: "...locum in condita Gabronense...".
- (7): Nous ne reproduisons pas la longue digression qui suit, consacrée à la coutume des eulogies pascales dans le Maine et en Bretagne.
- (8): Il doit s'agir de Saint Mélaïne, évêque de Rennes mort en 530. Sa Vie se trouve dans les M.G.H. (III, p.370s.).

TABLE DES CONCORDANCES(*):		
LASSAY	SENLIS	SAINT-VICTOR
EPOQUE-ORIGINES:		
§1	6	6
2	1-6	1-6
ERMITE DANS LE MAINE:		
3	7	6
4(a)	7-8	6-7
MIRACLES:		
5(b)	4-3	2
6	5	4
7(c)	-	5
8	11	-
9	9	7
10(d)	10	-
ABBE-AUTEUR D'UNE REGLE:		
11	-	-
MIRACLES:		
12(e)	10	8
13(f)	4	3
MORT:		
14(g)	11	9
MIRACLE:		
15(h)	-	2

(*) Les paragraphes indiqués pour les légendes de Senlis et Saint-Victor sont ceux de l'édition synoptique de l'abbé Angot (cf. notre présentation).

(a) Texte très proche de celui de la version de Senlis.

(b) La version de Lassay semble placer tous les miracles **après** la venue du saint dans le Maine et le Passais, contrairement aux deux autres versions.

(c) Dans la version de Saint-Victor, le vieillard est paralysé d'une main. Le thème des eulogies miraculeuses n'apparaît pas dans les deux autres versions.

(d) Texte très proche de celui de la version de Senlis.

(e) Texte très proche de celui de la version de Saint-Victor.

(f) Les deux autres versions placent ce miracle **avant** la venue de Saint Fraimbault dans le Maine et le Passais.

(g) Les deux autres versions donnent le 17 août.

(h) Le miracle de la femme stérile n'apparaît pas dans la version de Senlis. La version de Lassay - ou Duchesne lui-même - tente peut-être d'atténuer son allure équivoque en en faisant une thaumaturgie "presque" posthume..

Pierre DUPONT :

NOUVELLES RECHERCHES SUR LA MAISON DE BELLEME - I

En effectuant des recherches sur la date de l'incorporation de la région de DOMFRONT et de la baronnie de la FERTE-MACE au Duché de Normandie, il nous est apparu nécessaire, au préalable, de faire le point sur les origines et les premiers membres de la grande famille de Bellême qui tint Bellême, Alençon, Sées et Domfront au cours des Xe et XIe siècles.

De nombreux historiens ont étudié cette famille, mais beaucoup se sont laissés aller à des interprétations personnelles des textes originaux. Il faut dire que les sources sur l'histoire de la première Maison de Bellême sont réduites à quelques mentions isolées dans les chartes et textes historiques.

L'ouvrage le plus documenté et le plus détaillé qui a été consacré à cette famille est celui du Vicomte du MOTÉY en 1920 (1). Malheureusement, il nourrit une admiration trop évidente à l'égard des membres de cette famille pour qu'il soit toujours crédible. Ses thèses ont été reprises sans discussion par Joseph HAMON en 1933 (2) et par Georges LASSEUR en 1938 (3) qui ont écrit des ouvrages, par ailleurs très méritoires, sur l'histoire du Passais.

L'histoire de la famille de Bellême est surtout rapportée par ORDERIC VITAL, moine de l'abbaye de Saint-Evroult, "de race anglaise", mort vers 1143. Il a écrit son histoire vers 1140, presque deux siècles après les faits, et s'est livré à des interpolations sur les textes de GUILLAUME DE JUMIEGES. Il décrit les membres de la famille de Bellême sous les traits les plus noirs, mais c'est une source bien documentée (4). Du Motey s'est livré à une critique acerbe de ses assertions sur cette famille.

Les auteurs qui ont servi de base à notre étude sont J. DEPOIN, 1910 (5), Henri PRENTOUT, 1926 (6), Geoffrey H. WHITE, 1927-29-40 (7) et Jacques BOUSSARD, 1951 (8), qui, sans arriver à des conclusions identiques, ont contribué, en reprenant les textes originaux, à séparer la légende des faits historiques. White, notamment, s'est attaché à démontrer qu'Ordéric Vital, en dépit des critiques de du Motey, restait une source digne de confiance, malgré ses préjugés défavorables à la famille de Bellême (9).

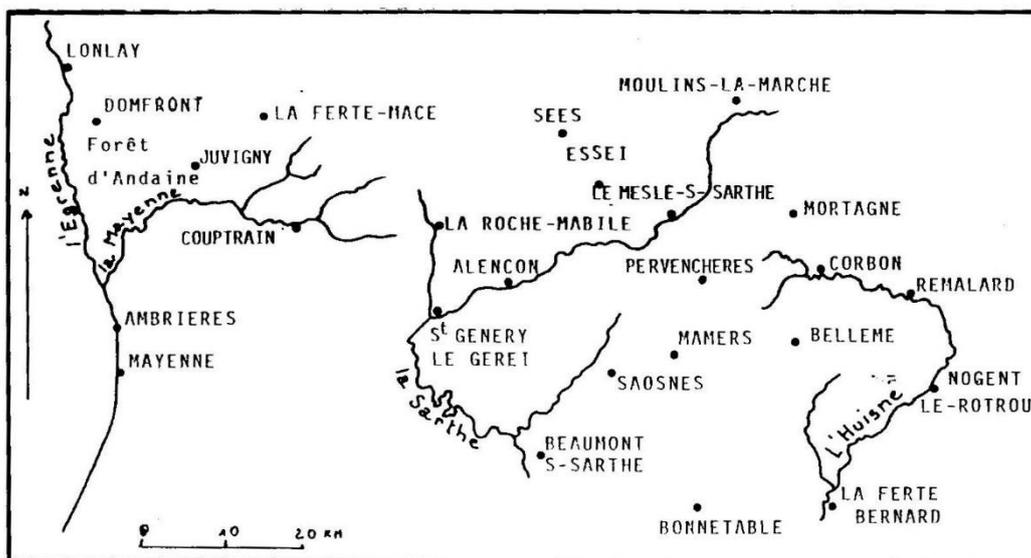
La maison de Bellême possédait au XIe siècle des domaines situés à la limite des comtés du Maine, de Blois et Chartres et du duché de Normandie. Elle est surtout célèbre par les luttes qu'elle soutint contre ses voisins et ses suzerains. J. Boussard écrit:

"La seigneurie qu'elle possédait est un exemple de ces petites principautés presque indépendantes qui se formèrent aux marches d'un grand fief, lors de la dissolution de l'empire carolingien, et furent ensuite absorbées par l'un de leurs voisins" (10).

Les domaines des Bellême avaient une importance capitale aux confins de la Normandie, du Maine et de la Bretagne. Au début

du XI^e siècle, ils possédaient une bande de territoires de plus de cent kilomètres de longueur, des Alpes Mancelles aux collines du Passais. Cet ensemble qui comprend encore aujourd'hui les forêts de Bellême, de Perseigne, d'Ecouves et de la Ferté ainsi que la forêt d'Andaine est toujours difficilement accessible. A l'époque, la forêt était pratiquement infranchissable, si ce n'est par quelques points rares et bien déterminés: BELLEME, MAMERS, ALENCON, COUPTRAIN, LA FERTE et DOMFRONT. Les Bellême tenaient donc toute cette région de hauteurs qui s'étagent entre 200 et 350 (voire 400) mètres. C'était une zone stratégique de tout premier ordre.

La Seigneurie de Bellême était traversée par les quelques voies qui reliaient la Manche au bassin de la Loire. C'est par cet itinéraire que, jadis, l'étain d'Angleterre était acheminé au coeur de la France et que, plus tard, le trafic commercial s'établissait entre la Normandie et la Loire. Les grandes abbayes de Fleury-sur-Loire et de Marmoutier étaient grâce à ces voies en communication constante avec les abbayes normandes (10 bis).



La Seigneurie de Bellême (d'après Jacques Boussard) Michèle Lurac

PREMIERE PARTIE: LES ORIGINES DE LA FAMILLE

Les origines de la famille restent obscures. Le fondateur est certainement un certain YVES, que Ordéric Vital appelle Yves de CREIL, et qui, vers 945, occupait le poste de "régis balistarius" du roi de France LOUIS IV d'OUTREMER. Cette fonction a déchaîné l'imagination de maints historiens, mais White considère qu'elle pouvait valablement être celle d'officier en charge des engins de siège du Roi (11).

Yves de Creil apparaît dans le texte d'Ordéric Vital à l'occasion du récit de la captivité et de l'évasion de RICHARD I^{er}, le jeune comte de Rouen.

LA CAPTIVITE DE RICHARD

Après la mort sans descendance du roi RAOUL de BOURGOGNE en janvier 936, la "Terre aux Normands" donnée à ROLLON en 911 par CHARLES le SIMPLE, agrandie par deux fois en 923 et 933, possède ses frontières à peu près définitives, à l'exception de celles du Nord-Est (le Vexin français) et du Sud (notamment la région de Domfront et de la Ferté-Macé, toujours mancelle).

Une famille est toute puissante: celle des Robertiens avec HUGUES le GRAND, duc de France, qui descend de ROBERT le FORT, marquis de Bretagne, mort en 866, et qui a déjà donné deux rois à la Neustrie, EUDES (+898) et ROBERT (+15.6.923). Hugues le Grand est le fils de Robert; il aurait sûrement pu faire valoir ses droits héréditaires à la couronne, mais il préfère faire élire son beau-frère Raoul de Bourgogne pour se consacrer à ses immenses domaines situés en Neustrie. A la mort de Raoul, Hugues est le chef des "grands" du Nord qui ont toujours voix prépondérante dans l'élection du roi (12). Il choisit de faire élire un carolingien, descendant de Charles le Simple qui vit en Angleterre, Louis, qu'on appellera Louis IV d'Outremer. Il débarque en France où il est sacré roi le 19 juin 936. Il a 15 ans.

Ses rapports avec Hugues le Grand sont contrastés. Au début, Louis l'appelle "notre très aimé Hugues, Duc des Francs, qui est notre second dans tous nos royaumes" (12). Mais Louis s'émancipe et cette amitié ne dure pas. Hugues entre en conflit ouvert avec lui dans les années 937-942.

En Normandie, pendant ce temps, Rollon meurt vers 927. Son fils GUILLAUME LONGUE-EPEE lui succède et finit par reconnaître, en 933, le roi Raoul, que les comtes de Rouen avaient toujours considéré comme un usurpateur. Il entre en conflit avec son voisin du Nord, le comte de Flandre ARNOUL, et tombe dans un piège; il est assassiné le 17 décembre 942, laissant un fils âgé d'environ 10 ans comme héritier: RICHARD.

La mort du Comte normand prive Louis IV d'un puissant allié, mais lui donne la possibilité de profiter de la minorité de Richard pour se poser en tuteur du jeune comte et s'implanter en Normandie (13); Au début de 943, Louis vient à Rouen et fait "remise" à Richard du territoire que Rollon et Guillaume avaient en fief des rois de France. Le jeune comte n'était pas encore apte à prêter l'hommage. Aussi ce furent les seigneurs normands qui le firent à sa place. Certains d'entre eux firent hommage au roi en tant que tuteur de leur comte, mais d'autres rendirent hommage à Hugues le Grand dont le père avait été autrefois suzerain de la région donnée en 911 à Rollon. La succession de Guillaume Longue-Epée risquait donc d'opposer tôt ou tard le roi au robertien (14).

Louis IV revient à Laon, sa capitale, mais bientôt il apprend que certains Normands étaient revenus aux pratiques d'idolâtrie et voulaient contraindre le jeune Richard à suivre

leur exemple. Il se met en route avec ses troupes en réclamant au duc Hugues le service de l'ost. Ensemble ils battent les rênégats TURMOD et SEDRIC. Avant de repartir de Rouen, au début de 944, il laisse la régence de Normandie à trois seigneurs dont BERNARD le DANOIS, à qui il délègue la tutelle du jeune Duc, et HERLUIN, qui prend le commandement militaire. Mais Henry du Motey écrit:

"Le roi crut devoir faire plus. Malgré les véhémentes protestations des régents et des Normands chrétiens qui finirent par s'ameuter, le souverain, invoquant son droit de garde, emmena le jeune Richard de Normandie qu'accompagnait son écuyer et précepteur Osmond, d'abord à Evreux, ensuite à Laon".

Louis ne semble pas avoir eu, à ce moment, d'autre intention que celle de soustraire le fils de Guillaume Longue-Epée à un milieu dont les tendances païennes l'inquiétaient. Il voulait le faire élever, comme ses propres enfants, dans une parfaite orthodoxie et dans une civilisation plus avancée (15). Arnoul de Flandre, l'assassin de Guillaume, d'abord blâmé pour son acte par Louis, s'était réconcilié avec lui et avait pris sur lui un grand ascendant. Il essaya de le convaincre d'annexer purement et simplement la Normandie.

Entretiens, Hugues le Grand se lia d'amitié avec les seigneurs qui avaient la régence en Normandie. Apprenant cela, le comte de Flandre en tira la leçon et conseilla au roi de partager la Normandie avec Hugues, qui accepta la proposition; tous deux entèrent en campagne: Hugues mit le siège devant Bayeux fin 944 et la roi entra sans coup férir dans Rouen où il fut accueilli hypocritement par Bernard le Danois. Puis Louis somma le duc Hugues de lever le siège devant Bayeux, qu'il assiégea à son tour. Il prit la ville et retourna à Laon.

Hugues, mécontent de la conduite du roi au sujet de Bayeux, s'aboucha avec les Normands de Rouen et avec le chef Viking AIGROLD qui contrôlait la région de Cherbourg et le Cotentin. Il participa au printemps 945 à la campagne contre le roi, dont plusieurs villes furent ravagées et qui subit de lourdes pertes.

L'EVASION DU COMTE RICHARD

"Le duc Richard était toujours détenu à Laon avec son écuyer-précepteur Osmond, mais le climat avait changé"

nous dit du Motey. (16)

"Les choses avaient changé depuis que l'incident de Bayeux avait rouvert les hostilités entre Hugues le Grand et le roi Louis, depuis qu'audacieusement Bernard, comte de Senlis (17) dont les possessions touchaient au Laonnois, s'était emparé des châteaux de Montigny et de Compiègne, depuis surtout le débarquement très inquiétant de nouveaux vikings signalé sur les côtes de Normandie.

L'enfant de 11 ans ne franchissait plus l'enceinte de la forteresse, et cette mesure qui n'était pas passée inaperçue, jointe à certains propos violents et injurieux tenus par le roi sur le fils de Sprote (mère de Richard), était l'objet d'interprétations inquiétantes. On se demandait ce que Louis d'Outremer avait l'intention de faire du petit-fils de Rollon. Certains prétendaient que, pour le rendre inapte à toute fonction guerrière, il aurait la cruauté de lui faire brûler les nerfs des jarrets".

Quoiqu'il en soit de ces bruits, ils sont accueillis avec empressement ou inventés par les chroniqueurs normands. Les chroniqueurs francs, FLODOARD et RICHER, ont gardé le silence sur l'enlèvement et la fuite de Richard. H. du Motey poursuit:

"Le sort de Richard, obstacle aux intentions de Louis d'Outremer, devait être considéré comme bien précaire. Quelle existence malheureuse était réservée à l'enfant dont l'héritage, sur le conseil d'Arnoul de Flandre, avait été soustrait à son tuteur (Bernard le Danois) et au conseil de régence? Le délivrer, ce serait faire acte de pitié et de justice.

Parmi les principaux seigneurs, officiers du roi, se trouvait un jeune, mais important personnage, nommé Yves, possesseur depuis 940 dans le diocèse de Sées, du château de Bellême qu'il tenait de ses pères, et seigneur de nombreux autres fiefs. Sa famille était illustre. Yves, qu'on a appelé un homme extraordinaire, "était puissant et sage" (Guill. de Jum., liv. VIII, ch. 35). C'était un savant ingénieur qui excellait dans l'art de construire de défendre et d'attaquer les places-fortes. Ses aptitudes dans cette spécialité si importante de la stratégie l'avaient fait investir d'une charge militaire de premier ordre. Il était grand-maître des balistes de France, machines de guerre qui constituaient l'artillerie de l'époque".

Henry du Motey poursuit encore:

"Dès que Yves conçut l'idée d'être l'auteur et le principal instrument de (la) délivrance (de Richard), dont les conséquences politiques devaient être incalculables, il entra nécessairement dans le parti de Hugues le Grand dont il avait besoin pour assurer le succès de son acte et qui, devant en bénéficier, ne pourrait lui refuser son concours".

Du Motey souligne le rôle prépondérant de Yves de Creil, en s'appuyant sur dom PIOLIN: "Yves de Creil, a écrit très justement celui-ci, fut le principal instrument de la délivrance de Richard Ier" (Histoire du Diocèse du Mans). Il ajoute de plus:

"Yves s'aboucha secrètement avec Bernard, comte de Senlis et de Valois ... qui s'empressa d'entrer dans ses vues. Il ne pouvait qu'être ravi de contribuer à soustraire au roi, contre lequel Hugues le Grand et lui défendaient des intérêts communs, l'héritier de la Normandie. Bernard possédait, à 7 lieues de Laon, le château-fort de Coucy. C'est là qu'on conduirait d'abord l'enfant après son évasion. Le moment était favorable: Louis d'Outremer était ... en Normandie, où il s'apprêtait à avoir une entrevue avec Aigrold". (18)

Sur le conseil d'Yves, Richard feignit une maladie.

"Cette maladie avait pour but de relâcher la surveillance dont il était l'objet, et un soir, à la tombée de la nuit, Osmond tenant devant lui, sur son cheval, l'enfant revêtu d'une casaque rousse, franchit l'enceinte du château de Laon. Ce dernier détail est donné par Dudon: Guillaume de Jumièges fait enlever l'enfant caché dans une botte de foin. C'est une variante fantaisiste"

ajoute Henry du Motey, qui poursuit:

A francs étriers, il gagna la sombre forêt ... qu'il connaissait bien pour y avoir chassé. Il aperçut bientôt la masse du château de Coucy et, les guetteurs étant prévenus, le pont-levis s'abaissa".

Du Motey conclut:

"Yves de Bellême, avec l'aide d'Osmond, avait sauvé Richard de Normandie, et la Normandie elle-même. Quelques jours plus tard, Bernard faisait conduire à Senlis le fils de Guillaume Longue-Épée et le prenait sous sa garde.

Le retentissement de ces événements, dont le principal auteur ne tarderait pas à être découvert, prouva au maître des balistes de France qu'il n'était pas prudent de rester exposé à la vindicte des officiers du roi. Les portes de la citadelle de Laon pouvaient un jour se refermer sur lui pour ne plus se rouvrir. Il se retira donc auprès de Bernard qui, provisoirement, lui donna la garde d'une petite cité appelée Creil, dépendant de son comté, dont le château nouvellement construit s'élevait dans une île de l'Oise".

Henry du Motey ajoute en note:

"Il est possible qu'Yves ait quitté Laon au moment où la capture du roi par les Normands lui fit craindre des représailles. Ainsi s'explique de la façon la plus simple comment Yves de Bellême est appelé Yves de Creil par Ordéric Vital".

Philippe LAUER nous donne une version des faits beaucoup plus prudente dans le chapitre "La prétendue captivité de Richard" (19).

"Que devint le jeune Richard? On est assez mal renseigné sur son sort. Flodoard ne le mentionne que 17 ans plus tard, lors de son mariage avec la fille de Hugues le Grand, Emma (vers 960). Dudon de Saint-Quentin, qui le premier a rapporté l'évènement, parle d'une sorte de captivité du jeune duc. Louis l'aurait emmené à Laon, sous prétexte de l'élever auprès de lui, et l'y aurait gardé comme un prisonnier, jusqu'à ce qu'un certain Osmond, gouverneur de l'enfant, eut inventé une ruse pour le ramener en Normandie.

Le fait est très possible -ajoute Ph. Lauer- car c'était la coutume que le suzerain élevât à sa cour le fils mineur du vassal défunt. Louis qui voulait vraisemblablement s'emparer de la Normandie ne pouvait user d'un moyen plus efficace pour s'acheminer vers son but".

DUDON n'évoque nulle part le rôle de Yves de Creil. GUILLAUME DE JUMIEGES (Lib. IV, c. IV) raconte les mêmes faits que Dudon sous une forme plus brève. Il prétend que Louis voulait forcer les Normands à retourner dans leur pays d'origine. Il compare le roi à Pilate et Richard au Christ et ajoute qu'OSMOND prit le conseil d'Yves de Creil.

C'est Ordéric Vital qui, dans son interpolation sur le texte de Guillaume de Jumièges, ajoute les mots "avec Yves, le père de Guillaume de Bellême". White signale à ce propos que, quand Ordéric écrit plus tard sa propre histoire, il omet ces mots et y substitue "Yves de Creil, Regis Balistarius", ce qui peut laisser planer un doute sur l'exactitude de sa précédente déclaration (20).

Au contraire du Motey souligne que la première précision permet d'identifier Yves comme étant Yves de Creil, le père de Guillaume de Bellême (21).

Philippe Lauer ajoute des notes de grand intérêt qui rassemblent les textes relatifs à la captivité et à l'évasion de Richard. D'abord, sur le personnage de Osmond: Dudon l'appelle

"le précepteur de l'enfant". DEPPING (p. 382) l'appelle "Osmond de cent villes". Ce qui est sûr, c'est qu'un personnage appelé Osmond paraît dans une charte de Richard Ier datée du 18 mars 968. Il souscrit l'acte immédiatement après Richard (Hist. de Fr. T.IX, 731-732).

En ce qui concerne Yves de Creil, Guillaume de Jumièges rapporte que la même charte est souscrite aussi par un personnage nommé Yves qui suggéra la ruse à Osmond. Philippe Lauer conclut: "Le récit de la fuite de Richard est manifestement légendaire, quoique généralement admis comme historique (Licquet, Hist. de Norm., T 1, p. 131). S'il est vrai que Richard fut emmené à la cour de Louis, cet évènement ne put se produire qu'au moment où nous l'avons placé, immédiatement après la défaite de Turmod et Sédric, car on sait par Flodoard que Richard était à Rouen avant la défaite des païens". (Note de l'auteur: au début de 944)

Il poursuit:

"Toute tentative pour le fixer exactement après tel ou tel évènement est nécessairement arbitraire. Observons toutefois qu'au commencement de 945, Bernard de Senlis captura toute une chasse royale. On peut se demander si le but de cette agression assez insolite n'était pas de délivrer le jeune duc qui, selon Dudon, prenait part aux chasses royales.

En tout cas, cette même année, Louis prisonnier des Normands, fut échangé non pas contre Richard, mais contre son propre fils, preuve évidente que Richard n'était plus en captivité. M. Le Prévost pense qu'on pourrait placer l'évasion de Richard à une époque avancée de 945, au moment de l'entrevue du roi avec Aigrold ou même pendant la captivité de Louis, mais il avoue qu'on pourrait aussi la placer en 944, après la réconciliation d'Arnoul avec le roi.

Nous ne choisirons pas entre ces diverses manières de voir que rien ne combat ni ne confirme", conclut-il.

Ces derniers textes confirment bien l'existence du personnage de Yves de Creil, mais son rôle n'apparaît pas aussi clairement que dans le texte de Henry du Motey.

LA CAPTIVITE DU ROI LOUIS IV D'OUTREMER

Pour éclairer les allusions à la captivité du roi Louis IV par les Normands, il nous faut donner quelques précisions.

Au cours de l'été 945, Louis IV fait de fréquents séjours en Normandie où la rébellion semble s'être généralisée. Il tombe dans une embuscade tendue par le chef viking Aigrold qui contrôle le Cotentin (13 juillet 945). Les membres de sa suite sont massacrés; le roi s'échappe, mais revenu à Rouen, il est arrêté par les Normands révoltés. Agissant en sa qualité de Duc des Francs, Hugues entreprend avec les Normands des négociations qui aboutissent à la remise du roi aux envoyés du duc. Celui-ci prend alors une décision qui fait scandale auprès des contemporains. Flodoard écrit:

"Le duc, au lieu de reconduire le roi chez lui comme on le pensait, l'arrêta et chargea son fidèle compagnon Thibaut de Blois de le garder."

Le roi reste prisonnier près d'un an, mais sous la pression de certains souverains voisins, Hugues est contraint de réunir une assemblée de "grands" du royaume pour statuer sur la libération du roi.

"Ayant pris leur avis, il a renouvelé le roi Louis dans "l'honor" et la dignité de roi et lui prête serment de fidélité en même temps que les autres grands". (946)

écrit l'historien Richer.

"C'est la preuve à l'évidence que la puissance du duc des Francs est telle qu'il s'estime juge pour "faire ou défaire" à son gré le roi!" (Y. Sassièr, 21 Bis).

Georges LASSEUR à cette occasion soutient même (sans citer aucune source) que le duc de France lui rendit la liberté sous condition de pardonner à Yves de Bellême la haute trahison dont il s'était rendu coupable en participant à l'évasion du comte Richard (21 ter).

Louis, sitôt libéré, ne supporte pas l'affront et organise une lutte sans merci contre Hugues et ses alliés. A la requête du roi, le duc est même excommunié par le synode de Trèves en 948. Cette guerre dure jusqu'en 950 et se termine finalement sans vainqueur ni vaincu. Cependant Louis IV a échoué dans sa tentative de mainmise sur la Normandie. Lors de sa libération, il a été obligé de reconnaître à nouveau les droits de Richard sur "la terre des Normands". Ce qui est certain, c'est que Hugues a substitué son influence en Normandie à celle du roi et se pose en protecteur du jeune Richard Ier auquel il a même fiancé sa fille EMMA. Le mariage n'aura lieu qu'en 960, après la mort de Hugues, selon Flodoard, alors que Georges Lasseur considère qu'en 955, le mariage était déjà célébré, car il appelle Richard "le gendre" de Hugues (21 ter).

Le roi Louis IV meurt le 10 septembre 954, victime d'un accident de chasse, à l'âge de 33 ans.

LE ROI LOTHAIRE ET LE DUC HUGUES LE GRAND

Il laisse un fils, LOTHAIRE, âgé de 13 ans. Sa mère, GERBERGE, trouve appui et assistance auprès du duc qui veille à son accession au trône. Le jeune roi lui confirme sa charge de duc des Francs avec tous les "honneurs" anciens auxquels il ajoute l'Aquitaine, sur laquelle le roi, à vrai dire, n'avait guère d'autorité. Mais, dorénavant, Hugues se désintéresse de tout ce qui se passe à l'extérieur de ses domaines pour se consacrer jusqu'à sa mort en 966 à consolider son autorité dans les régions qu'il contrôle.

C'est au moment de la minorité de Lothaire, vers 955, que du Motey (22) situe sa théorie sur l'incorporation d'une partie du diocèse de Sées à la Normandie. Rappelons qu'il considère que Yves de Bellême avait déjà de nombreux domaines dans la région.

"Le détail des possessions juxtaposées d'Yves de Bellême était indispensable à connaître pour faire bien comprendre ce qui se passa lors de l'incorporation de la majeure partie du diocèse de Sées à la Normandie, que tout prouve avoir été l'oeuvre pacifique de Hugues le Grand."

Du Motey poursuit:

"Nous avons vu ce prince devenir le suzerain de la Normandie. Nous l'avons vu faire la paix en 953 avec Louis d'Outremer, qui mourut en 954 d'une chute de cheval. A la suite de cette mort, la reine Gerberge mit son fils Lothaire, le nouveau roi de France associé à la couronne deux ans auparavant, sous la protection et la tutelle du duc de France."

"On comprend que ce dernier ait profité de la circonstance pour servir les intérêts de Richard de Normandie, fiancé de sa fille Emma. Il ne pouvait douter que, tôt ou tard, la dynastie carolingienne reprendrait contre le petit-fils de Rollon la politique de Louis d'Outremer. Il fallait donc le mettre à l'abri des attaques prévues".

"La Normandie était dangereusement ouverte au Sud. Il était indispensable de créer là une frontière solide, en la poussant jusqu'à la ligne de la Sarthe. (...) ce que fit Hugues."

"Il laissa en dehors de la Normandie la partie du diocèse de Sées située au Sud de la Sarthe. Elle comprenait le Bellémois qui releva directement de la couronne de France, dont il n'avait pas un instant ... cessé de dépendre, et le Corbonnais (situé près de Mortagne), faisant partie du duché de France. Le reste du diocèse de Sées devint normand..."

"Dans le Maine, à l'Ouest du pays de Sées, et sur le même plan, Yves de Bellême possédait une partie du Passais. Cette partie du Passais manceau que détenait l'ancien grand maître des balistes s'enfonçait comme un coin entre le diocèse de Sées et l'Avranchin. C'était un danger. Cette poche devait disparaître pour que les collines d'une si grande importance stratégiques, formant le prolongement du massif d'Ecouvès, servissent à la nouvelle frontière."

"Suzerain du Maine (depuis 924), Hugues put facilement en détacher cette région pour couvrir la Normandie. Il la laissa à Yves."

Cette théorie, séduisante, n'est étayée par du Motey d'aucune preuve de l'intervention du Duc de France en Normandie. Où trouver de telles preuves? Aucun historien n'évoque rien de semblable. Flodoard arrête ses chroniques en 966. Ni lui ni Richer n'y font allusion et même les chroniqueurs "normands", si prolixes sur l'évasion de Richard et beaucoup plus discrets que du Motey sur le rôle de Yves de Creil ne mentionnent pas cet évènement.

Examinons les autres sources: Yves SASSIER nous dit:

"Durant l'été 955, le duc de France réussit à convaincre Lothaire de l'accompagner en Aquitaine où il ne parvint pas à imposer son autorité au comte de Poitiers. Par contre, il réussit sans difficulté à se faire prêter le serment de fidélité par Gilbert, comte de Bourgogne et, mieux encore, il maria son second fils Otton encore enfant à la fille du comte bourguignon. Le 8 avril 956 Gilbert mourut sans héritier masculin et Hugues s'empara de sa succession". (23)

Hugues mourut le 16 ou le 17 juin 956. Rien n'indique qu'il s'occupa de la Normandie avant sa mort."

Ferdinand LOT, dans "Les derniers Carolingiens", suit pas à pas les gestes de Lothaire et de Hugues (24) et ne mentionne pas une fois les affaires normandes.

LA GUERRE NORMANDE (960-966)

Il nous faut revenir aux propos de M. du Motey relatifs à la guerre qui mit aux prises le comte Richard de Normandie et THIBAUT de BLOIS (le tricheur), comte de Chartres, allié au roi de France Lothaire après la mort du duc de France Hugues.

Depuis des années on assistait à l'accroissement de la puissance de Thibaut de Blois. Il avait épousé LIEGARD vers 944/946, la veuve de Guillaume Longue-Épée qui nourrissait une haine jalouse contre son beau-fils le comte Richard, fils de sa rivale SPROTE, épouse "more danico" de Guillaume. On reprochait à Richard une tentative d'intervention en Bretagne qu'il aurait perpétrée vers 958. Les accusations étaient sans fondement, mais Thibaut, deux ans après, se servit de ce moyen pour exciter la colère de la reine Gerberge, mère de Lothaire, qui était suzerain du duc de Bretagne. Pour nous, ajoute du Motey (25)

"La vraie cause de l'hostilité acharnée de Thibaut le Tricheur contre Richard fut la récente avance de la frontière normande jusqu'à la Sarthe et à l'Avre, extrême limite méridionale du diocèse d'Evreux qui avait été jusque là peu ou point occupée. Si le comte de Chartres trouva un allié dans Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, fils de Foulques le Bon, c'est que ce dernier, prétendant à la suzeraineté du Maine, avait vu avec colère une partie du Passais devenir normand. Thibaut et Geoffroy considéraient la nouvelle frontière comme un danger."

Du Motey est le seul, encore une fois, à formuler une semblable opinion, sans citer aucune source. Dans son ouvrage (cf. supra), Ferdinand Lot publie un appendice consacré à "la guerre normande", où il examine toutes les raisons de cette guerre qui dura de 960 à 966. Nulle part il n'est question d'une quelconque revendication territoriale sur le Passais (25 bis).

De son côté, Yves Sassier écrit:

"Il est bien difficile de préciser les véritables origines (de la guerre normande): peut-être les visées d'expansion de Thibaut vers le pays d'Evreux, peut-être le heurt d'ambitions concurrentes en Bretagne? "(26)

Il est certain par contre que la famille de Bellême, et singulièrement Guillaume 1er, comme son père Yves, ont pris une part active à la défense de la Normandie. Nous avons déjà vu les liens étroits qui unissaient depuis longtemps le comte Richard à la famille de Bellême. Guillaume aurait même participé activement à la guerre contre Thibaut et à l'incendie de la cathédrale de Chartres (5 août 962).

LE TRAITE DE GISORS

Sans entrer dans les péripéties de cette guerre, venons en au traité qui y mit fin.

Rappelons ce qu'écrit Henry du Motey (27):

"Au printemps 965, les évêques réunis en synode à Laon envoyaient un émissaire à qui le comte de Rouen fixa ses conditions. Des préliminaires de paix furent arrêtés le 15 mai 965 dans le Vexin français, à Jeufosse, que l'armée normande occupait. Ils furent ratifiés sur l'Epte par le roi Lothaire. Le traité de Gisors est une date importante dans l'histoire de la Normandie définitivement constituée et consolidée par l'énergie de Richard Sans Peur".

De son côté, Georges Lasseur est encore plus précis:

"Hugues 1er, filleul de Hugues le Grand, comte du Maine depuis la mort de son oncle, profitant de ce que le roi de France Lothaire essayait de s'emparer de la Normandie, ravagea le Passais normand qu'il revendiquait. Cette double lutte prit fin par le traité de Gisors (juin 965) qui confirmait d'une manière définitive la puissance de Richard 1er, surnommé Sans Peur, et consacrait en particulier l'incorporation du Passais normand à la Normandie." (28)

Il ne peut être plus clair dans ses affirmations ni plus discret sur ses sources!

Pour essayer de cerner d'un peu plus près la réalité, nous avons tenté de retrouver le texte du traité de Gisors, ce qui aurait mis fin à nos incertitudes. Rien n'est mentionné dans le "Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, Rois des Francs", de Louis Halphen et F. Lot (29). Flodoard est mort en 966 et nous n'avons plus le secours de ses annales. Le seul texte plus détaillé nous est donné dans "Les derniers Carolingiens" par F. Lot qui tente de donner une date certaine à l'entrevue de Jeufosse et au traité de Gisors. Il situe les préliminaires de paix aux ides de mai (15 mai 966) (29 bis). Lot ne cite que trois décisions arrêtées par ce traité:

- Le Comte Richard renvoie ses "auxiliaires" vikings.
- Thibaut le Tricheur restitue Evreux à Richard.
- Lothaire approuve une réforme de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel effectuée par Richard.

Donc nulle trace à notre connaissance des sources où du Motey et Lasseur auraient trouvé leurs informations. Les thèses de du Motey ont été sérieusement controversées par Henry Prentout et par G.H. White qui formulent des propositions différentes en ce qui concerne le fondateur de la famille de Bellême et l'origine de ses domaines. Jacques Boussard quelques années après, en 1951, a fait une étude assez détaillée mais sans aucune référence à Prentout ni surtout à White qui a pourtant considérablement approfondi la généalogie de la famille.

LA PREMIERE GENERATION: YVES de CREIL

Yves de Creil a été confondu avec un autre Yves appelé communément Yves de Bellême par la plupart des historiens, à l'exception de J. Depoin, H. Prentout et G.H. White.

Du Motey soutient avec assurance que Yves de Creil ou Yves de Bellême, qu'il considère comme une seule et unique personne était d'origine bretonne, d'une famille puissante et déjà seigneur de Bellême et d'autres fiefs dont il avait hérité de son père vers 940 (30). White s'élève contre ces affirmations qu'il juge sans fondement (31). Il reprend le texte latin d'Ordéric Vital où il interpole Guillaume de Jumièges en ajoutant: "avec Yves, le père de Guillaume de Bellême". White arrive à la conclusion suivante, après une longue étude: le père de Guillaume se nomme sûrement Yves, mais pour des raisons chronologiques, il est pratiquement impossible que ce soit la même personne que Yves de Creil (32). Il ne met pas en doute la bonne foi d'Ordéric Vital mais il attribue son erreur à une confusion entre le père et le fils portant le même prénom; il développe longuement son argumentation sans aboutir à une certitude et affirme:

"En conséquence, j'adhère à l'opinion que Yves de Creil était probablement le père de Yves de Bellême et le grand-père de Guillaume de Bellême, mais je ne pense pas que cette filiation puisse être établie comme un fait ainsi que le prétend Prentout qui arrive à la même conclusion. "

En effet Prentout, en critiquant lui aussi l'ouvrage de du Motey, écrit:

"Yves de Creil n'est pas le père de Guillaume de Bellême comme le dit du Motey, il est de toute nécessité d'insérer entre ces deux personnages pour que leur généalogie concorde avec les souscriptions de chartes authentiques, Yves "le Vieux" de Bellême dont parlent les documents manceaux (cartulaire manceau de Marmoutier)." (33)

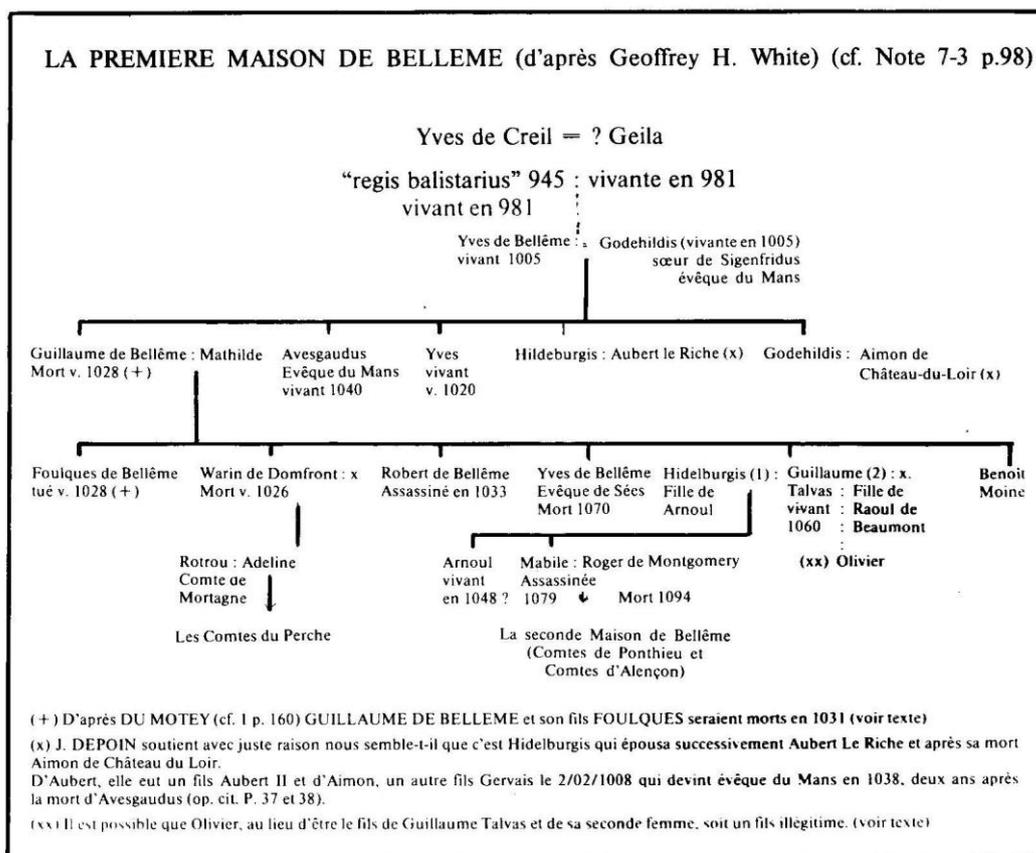
Ces documents sont déjà cités dès 1910 par Depoin qui partage le même avis (34). White, par ailleurs, démontre qu'un certain Yves, qui est connu pour avoir fondé comme prieuré du Mont-Saint-Michel l'Abbayette, dont la charte de fondation sert de support pour établir la généalogie de la famille de Bellême à de nombreux historiens -dont du Motey- n'avait aucun lien de parenté avec la famille de Bellême. Par cette charte dont la date demeure incertaine (35), Yves fonda le prieuré pour le salut de son âme et celles de ses parents, Fulcoïn et Rothais, avec le consentement de sa parentèle, nommément ses deux soeurs, Billebend et Erembourg, ses deux oncles, l'évêque Sigenfridus et Guillaume, et ses parents Guillaume le clerc, Robert, Suhard et Guillaume le laïc.

Du Motey identifie cet Yves à Yves de Creil; après une longue étude généalogique, White conclut à la nécessité "d'abandonner la tentative de rendre le fondateur de l'Abbayette membre de la famille de Bellême". Ainsi il peut conclure:

"Probablement Yves de Creil est-il natif de Creil ou résident de cette ville, une petite ville du Beauvaisis située dans les domaines de Bernard, comte de Senlis; on ne sait rien de ses parents et il est probable que c'était un "homme nouveau" qui s'est élevé par ses propres mérites." (36)

White pense par ailleurs qu'il était marié avec une certaine GEILA, dont on ne connaît rien, et qu'il n'a eu qu'un fils connu, YVES le Vieux, de Bellême. Yves de Creil et Geila vivaient encore en 981 quand Hugues, duc de France, confirme un don qu'ils ont fait en faveur de l'abbaye de Homblières en Vermandois, pas très loin de Creil, avec le consentement de leur fils Yves et de sa femme, malheureusement pas nommée dans la chartre (37).

Jacques Boussard de son côté ne relève pas les raisons chronologiques mises en avant par H. Prentout et White pour distinguer les deux Yves. Il ne fait aucune allusion aux travaux de ces historiens. Il considère que le fondateur de la Maison de Bellême est Yves de Creil et ne fait aucune allusion à un autre Yves. Il insiste néanmoins sur le caractère légendaire des détails de l'évasion de Richard, caractère souligné aussi par Philippe Lauer.



L'ORIGINE DES DOMAINES

Il nous faut citer les opinions de nos différents historiens sur les origines des possessions de la famille de Bellême.

Depoin pense que la seigneurie de Bellême a été donnée à Yves de Creil ou à son fils par Richard 1er en récompense de sa participation à son évasion (38). Mais il commet une erreur en essayant de dater cette donation quand il attribue au roi Lothaire le diplôme de 968 signé au moment de la paix avec les Normands; ce diplôme est en fait signé par Richard (signalé par J. Boussard). Il ne parle pas des autres domaines.

White, nous l'avons vu, croit qu'Yves de Creil était un "homme nouveau", natif de Creil et probablement un vassal de Bernard, comte de Senlis. Il suit Ordéric Vital et pense que ses domaines normands furent la récompense de sa participation à l'évasion de Richard (39).

Prentout, de son côté, cite la charte par laquelle en 968, le comte de Rouen Richard 1er restitue à l'abbaye de Saint-Denis le domaine de Berneval-sur-mer dans le pays de Caux. Dans cette charte, Hugues le Grand est dit suzerain de Richard. Il est aussi le suzerain d'Yves qui, avec Osmond, souscrit cette charte. Prentout se pose la question: "N'est-ce pas au moment où ils souscrivaient en commun cette charte que Richard 1er, ou plutôt le duc Hugues a donné Bellême à Yves en récompense des services rendus lors de l'évasion du comte"? Il répond: "C'est possible mais non certain"(40). Il cite encore la charte datée de 981 évoquée au chapitre précédent par White, signée par les deux Yves, d'où il résulte que Yves de Creil possédait d'une part des biens situés en Vermandois et peut-être dans le Vexin, et d'autre part des biens situés dans le Maine. Mais il précise qu'il est impossible de dire à quelle époque Bellême lui a été donné. Il suggère plusieurs hypothèses, sans s'y arrêter, mais il conclut que les thèses de du Motey ne sont pas prouvées et que le problème reste insoluble.

"Il n'est pas possible de préciser à quel moment, entre 945 et 1027, les Bellême se sont établis à Bellême, à Alençon, à Sées et à Domfront reliant ainsi par une ligne de châteaux qui resta sans doute discontinuée, leurs biens patrimoniaux du Maine et du Vermandois." (41)

Jacques Boussard de son côté soutient une thèse fort différente:

"En faisant abstraction de l'origine "Francienne" de cette maison, attestée seulement par Ordéric Vital, il ressort que la Maison de Bellême est très probablement une famille mancelle établie primitivement dans le Saonnois, qu'une branche de cette famille continua à vivre dans le Maine, tandis que la branche des Bellême s'installait dans le Corbonnais et dans les Alpes Mancelles et que, jusqu'au milieu du XIe s., elle contracta des alliances avec les grandes familles du Maine et de la Beauce tout en n'ayant avec la Normandie que des affinités lointaines." (42)

Il affirme que dans les premières années du XIe siècle on a quelques raisons de croire qu'avant Guillaume le Conquérant, le duché ne s'étendait pas aussi loin vers le Sud. S'il fait état de la version d'Ordéric Vital, c'est pour la réfuter.

"Mais quel crédit convient-il d'accorder aux dires d'un chroniqueur qui écrivait 200 ans après les événements qu'il rapporte, qui était partisan résolu d'Henri Ier Beauclerc, et qui vivait dans un temps où la lutte des Normands et des Angevins-Manceaux battait son plein et avait justement pour objet la possession de la région qui nous occupe? Ordéric Vital ne s'est-il pas fait l'écho des prétentions des ducs sur des territoires sur lesquels leurs droits étaient contestables ?

Au contraire, il est tout à fait certain que ni Yves, ni Guillaume, ni même leurs descendants de la Maison normande de Montgomery ne tenaient Bellême du duc de Normandie, et que, pour cette partie de leurs possessions, c'est le roi de France qui était leur suzerain direct, encore à la fin du XIe s. Il semble également sûr que Domfront était encore au milieu du XIe s. une terre dépendant du Maine." (43)

De plus, Jacques Boussard note qu'Ordéric Vital ne dit pas formellement qu'Alençon dépendait de la Normandie au début du XIe siècle; il relate seulement que Guillaume de Bellême "se révolta" contre ROBERT le MAGNIFIQUE et que celui-ci lui imposa de reconnaître sa suzeraineté. Il conclut:

"Tout cela tendrait à montrer que la seigneurie entière, de Domfront à Bellême, ne faisait pas partie du duché et que Robert le Magnifique commença seulement à reculer vers le Sud ses frontières en s'emparant de la vallée de la Sarthe et de la plaine située entre le massif de la forêt de Perseigne et celui de la forêt d'Andaine. Cette première avance normande se situe entre 1028 et 1035, dates du bref règne de Robert.

A la même époque, toute l'activité des Bellême est tournée vers le Maine, grâce à la présence sur le siège du Mans de l'évêque Avesgaudus, frère de Guillaume. Ce n'est qu'à partir de 1050 environ que nous voyons simultanément la famille de Bellême renoncer à l'évêché du Mans, contracter une alliance purement normande dont elle devait tirer un regain de vitalité et s'emparer de l'évêché de Sées. Ce changement d'orientation de la Maison de Bellême coïncide avec les progrès de l'expansion normande au Sud, dans une région qui n'appartenait pas au territoire cédé à Rollon en 911, ni à ceux que Raoul de Bourgogne fut contraint de donner à Guillaume Longue-Epée." (44)

La théorie de Jacques Boussard est séduisante mais elle serait encore plus convaincante s'il opposait des arguments de White et de Prentout. à ceux

Les liens des premiers Bellême avec le Duché de Normandie sont difficilement discutables. Tous les chroniqueurs les mettent en avant, des liens solides et fidèles: création de places fortes avec l'assentiment des comtes de Rouen, aide dans la guerre normande, amitié avec le duc Richard Ier. Pourtant l'opinion de Jacques Boussard éclaire un aspect de la politique des Bellême qui paraît tout à fait juste, le repli sur la Normandie à partir de GUILLAUME le CONQUERANT.

Nous n'avons pas réussi à mettre clairement en évidence l'origine des domaines de la famille de Bellême. Pour notre part, si la thèse de du Motey nous paraît trop dénuée de preuves pour être retenue dans son intégralité, nous sommes séduits par les propositions de White, appuyées par des études généalogiques très fouillées et très convaincantes, et par les réflexions de Prentout sur les rôles respectifs du duc de France et de Richard Ier, réflexions qui restent malheureusement des hypothèses.

DEUXIEME PARTIE: LA DESCENDANCE

LA SECONDE GENERATION: YVES "LE VIEUX" DE BELLEME

Yves "veteranus", comme l'appellent les documents manœuvres, est, selon White, le seul fils connu de Yves de Creil, mais son existence est attestée par plusieurs chartes.

Il était marié à GODEHILDIS dont les origines restent inconnues, mais qui avait un frère Sigenfridus qui était évêque du Mans. Elle était aussi la soeur de Fulcoïn ou de sa femme Rothais, les parents d'un grand propriétaire nommé aussi Yves, le fondateur de l'Abbayette. Yves le "vieux", dans son château de Bellême fonda une collégiale dédiée à la Sainte Vierge et la dota de revenus de terres et d'églises situées dans l'Hiesmois qui relevaient du roi de France.

Dans le Maine, il possédait le Saonnois et le Passais. dans cette dernière région, il donna des terres sises à Magny-le-Désert (près de La Ferté-Macé) à GAUZLIN, abbé de Fleury-sur-Loire qui ne prit son poste d'abbé qu'en 1005, ce qui nous permet de savoir qu'Yves était encore vivant à cette date.

Il n'y a rien dans ces chartes qui montre que Yves possédait des domaines en Normandie, mais son fils Guillaume reconnaîtra plus tard dans une charte que la plupart des terres qu'il possédait dans la région de Sées provenaient de l'héritage de son père.

Godehildis survécut à son mari et se joignit à leur fils et héritier Guillaume pour confirmer les donations de Yves en faveur de l'église de Bellême, et pour les augmenter.

(A SUIVRE)

- (1) :DU MOTEY (Vicomte Henry Renault): "Origines de la Normandie et du Duché d'Alençon", A. Picard, Paris 1920. B.N. 8° L2 K 5985. Cité ci-dessous D.M.
- (2) :HAMON Joseph: "Le Passais bas-normand", Publicateur de l'Orne, Domfront 1933; (Communiqué aimablement par les descendants de l'auteur, le Dr Hamon et Madame).
- (3) :LASSEUR Georges: "Histoire de la ville de Domfront", Tome 1, Soléo, Domfront 1942.
- (4) :ORDERIC VITAL, né le 16 février 1075, mort vers 1143; auteur de "Historiae ecclesiasticae", achevée vers 1140, et d'interpolations sur les textes de Guillaume de Jumièges.
- (5) :J. DEPOIN: "Les Vicomtes du Mans et la Maison de Bellême", Paris 1910, B.N. 8° L 3M 3506.
- (6) :Henry PRENTOUT: "Etudes sur quelques points d'Histoire de Normandie", Chap. II "Les origines de la Maison de Bellême", Lanier, Caen 1926, B.N. 8° L2 K 7292.
- (7) :Geoffrey H. WHITE (cité ci-dessous G.H.W.)
 - 7-1: "The Lords of Bellême et Alençon", dans "Notes et queries" (B.N. Z 5372) n° 152 (1927) pp. 399-401, 417-419, 435-438.
 - 7-2: "Ordéric and Lords of Bellême", dans "Notes et queries" n° 156 (1929) pp. 165-168.
 - 7-3: "The first house of Bellême", dans "Transactions of the Royal Historical Society (4e série, vol. XXIII, Londres 1940) pp. 67-99. B.N. Nd 258.

- (8) :Jacques BOUSSARD: "La seigneurie de Bellême aux Xe et XIe s.", dans "Mélanges d'histoire du Moyen-âge Louis Halphen" pp. 43-54. P.U.F. 1951. B.N. 4° G2 738.
- (9) :G.H.W. 7-3, p. 168
- (10):J.BOUSSARD, p. 43
- (10 bis):Michel PLANCHON: "Quand la Normandie était aux Vikings", Fayard, 1978
- (11):G.H.W. 7-1 p. 401
- (12):Yves SASSIER, "Hugues Capet", Fayard 1987, pp. 103-104. (cité ci-dessous Y.S.)
- (13):Y.S. p. 112
- (14):Y.S. p. 112
- (15):D.M. p. 61
- (16):D.M. pp. 67 et ss.
- (17):De nombreux historiens ont pensé que Bernard de Senlis était l'oncle de Richard. White démontre l'absence de tout lien de parenté entre eux (7-3, Appendice A, pp. 89-90). Il n'a de plus rien à voir avec Bernard le Danois, tuteur du jeune Comte.
- (18):Du Motey ajoute en note: "L'évasion de Richard, dit très justement Auguste Le Prévost dans son édition d'Ordéric Vital, a dû se produire non point comme le disent les chroniqueurs normands pendant que Louis d'Outremer soupait près de là, au château de Laon, mais au moment où ce prince était engagé dans son voyage vers Aigrold... Si l'évasion de Richard s'était produite avant ces événements, le roi ne se serait pas livré aux Normands avec tant de confiance. Les chroniqueurs normands ont eu soin de placer Louis au château de Laon au moment de l'évasion pour en accentuer les difficultés et les circonstances dramatiques." (p. 69)
- (19):Philippe LAUER: "Le règne de Louis IV d'Outremer", 100, lib. Emile Bouillon, B.N. 8° Z 114, pp. 102 et ss.
- (20):G.H.W., 7-3 p. 70.
- (21):D.M., p. 69, note 6.
- (21 bis):Y.S., p. 112.
- (21 ter):Georges LASSEUR, op. cit.
- (22):D.M., pp. 79-80.
- (23):Y.S., p. 119.
- (24):Ferdinand LOT: "Les derniers Carolingiens", Paris 1891, Ed. Emile Bouillon, B.N.8° LA 6-52 et 8° Z 11487, pp. 3 à 6.
- (25):D.M., p. 82.
- (25 bis):Ferdinand LOT, Appendice VIII, pp. 346 et ss.
- (26):Y.S., p.150.
- (27):D.M., p. 85.
- (28):G. LASSEUR, op. cit.
- (29):Louis HALPHEN et Ferdinand LOT: "Recueil des actes de Lothaire et de Louis IV, rois de France", Paris 1908 ,B.N. 4° L 33-52.
- (29 bis):D.M., p. 85. Du Motey précise en note que Prentout (Etude critique sur Dudon, p. 447 et ss.) retient, preuves à l'appui, l'année 965.
- (30):D.M., p.68
- (31):G.H.W., 7-1, pp. 418-419.
- (32):G.H.W., 7-3, pp. 70-71.
- (33):Henry PRENTOUT, p. 41.
- (34):J. DEPOIN, p. 33.
- (35):G.H.W., 7-3, Appendice B, p. 91.
- (36):G.H.W., 7-3, pp. 68-69.
- (37):idem, p. 72.
- (38):J. DEPOIN, p. 32.
- (39):G.H.W., 7-1, pp. 418-419.
- (40):Henry PRENTOUT, p. 40.
- (41):idem, p. 47.
- (42):J. BOUSSARD, p.47.
- (43):idem, pp. 51-52.
- (44):idem, p. 47.

Jean-Philippe CORMIER :

LE DOMFRONTAIS AU DEBUT DE LA SECONDE OCCUPATION ANGLAISE D'APRES UN COMPTE INEDIT - II

1418. Année sombre pour le Domfrontais, au milieu d'une période sombre pour la France. Le château de Domfront, une des dernières places normandes qui résistaient à l'invasion anglaise vient de tomber, le 22 juillet, après un siège d'environ neuf mois. Le pays alentour est ruiné, les habitants ont fui, les églises même n'ont pas été épargnées: Notre-Dame sous l'Eau a été saccagée, et l'abbaye de Lonlay brûlée. Tout son cartulaire fut sans doute perdu à cette occasion (1).

Comment en était-on arrivé là? Charles VI, roi de France, et Richard II, roi d'Angleterre, avaient pourtant convenu de trêves prolongées, en 1396. Mais la paix ne pouvait satisfaire maintenant la noblesse anglaise, habituée depuis un demi-siècle à de fructueuses chevauchées sur le territoire français, et aux juteuses rançons. Les maladresses de Richard entraînèrent sa chute: il fut renversé (puis sans doute assassiné) par son cousin Henri de Lancastre, qui prit le nom d'Henri IV. Celui-ci se contenta concrètement de quelques expéditions sur la côte normande.

Mais en France, les luttes entre factions battaient leur plein pour s'assurer le pouvoir que Charles VI, le roi fou, était incapable d'exercer: Louis, duc d'Orléans, fut assassiné en 1407 sur l'ordre de Jean sans peur, duc de Bourgogne. La guerre civile se déchaîna alors entre Armagnacs et Bourguignons; chaque parti était tenté de recourir à l'alliance anglaise et négocia en ce sens.

Domfront même, place du duc d'Alençon, donc armagnaque, fut assiégée et prise en 1412 par les Bourguignons. Mais les princes pouvaient bien faire la paix (traité d'Auxerre du 22 août 1422), les Anglais que l'on avait imprudemment appelés débarquaient dans le Cotentin et traversaient la Basse-Normandie - et donc sans doute la région de Domfront - pour gagner l'Anjou; à cette occasion, la soldatesque fit véritablement scandale en tronçonnant les pommiers. Il fallut monnayer leur départ.

A Henri IV, mort le 20 mars 1413, succéda son fils Henri V. Ce dernier ne se contenta pas d'intervenir dans les luttes françaises. Fermement décidé à reprendre la revendication d'Edouard III sur la couronne de France, il prépara ses troupes et débarqua près d'Harfleur en août 1415. Il perdit toutefois six semaines à faire le siège de cette place. Il était trop tard après cela pour entreprendre la conquête de la France. Henri V s'en alla donc établir ses quartiers d'hiver à Calais; l'armée française tentant de lui barrer la route fut écrasée à Azincourt, le 25 octobre 1415. Des milliers de chevaliers français y périrent, dont le duc d'Alençon et seigneur de Domfront, Jean Ier.

Le duc d'Orléans, Charles, fut fait prisonnier. Un an plus tard, une flotte française était mise en déroute en baie de Seine (15 août 1416), puis une autre encore au large de la Hougue, en juin 1417.

Henri V tenait la Manche et la route de la Normandie était dégagée. Le roi d'Angleterre débarqua, à Trouville cette fois, le 1er août 1417 et entreprit, non pas une chevauchée, mais bien une conquête méthodique de ce qu'il considérait comme le bien de ses ancêtres usurpé par Philippe-Auguste, la Normandie: Caen tomba début septembre, Bayeux le 29, L'Aigle le 13 octobre, Argentan et Alençon à la fin du mois. En novembre, Henri envoya son chambellan mettre le siège devant Domfront. Comme nous l'avons vu, le siège dura; il fallut envoyer des renforts au printemps, commandés par Talbot et le Comte de Warwick. Finalement, Clément le Bigot cèda la place (1). Pendant ce temps, Henri V achevait la prise de la Normandie: Cherbourg tomba en septembre et Rouen capitula après un siège dramatique en janvier 1419.

Pour le vainqueur, le problème est maintenant de reconstruire, de restaurer l'économie et de rétablir une administration pour gérer ce territoire où il entend maintenir durablement son pouvoir. En 1417, dès avant la chute du château, un capitaine avait été nommé pour commander la place de Domfront, Hugues Stafford. Il restera en poste jusqu'en 1420. On nomma aussi un gouverneur, Edmond, Comte des Marches, en octobre 1418, et surtout, en ce qui nous concerne, un vicomte (qui faisait aussi office de receveur). Domfront était en effet le siège d'une vicomté située dans le ressort du baillage d'Alençon (2).

Les administrateurs "civils" étaient fréquemment recrutés parmi les Français, ce qui facilitait les contacts avec la population, mais cette règle n'était pas d'une observance absolue, comme nous le verrons.

Le premier vicomte de Domfront sous l'occupation anglaise fut Thomas de Burcy. Il ne resta guère longtemps en fonction car il mourut vraisemblablement à la fin de l'été 1419 (3). Il n'eut le temps d'établir qu'un seul compte, précisément celui de l'Ascension 1419, et qui est sans doute le premier compte suivant la prise du château. En effet, si ce compte n'a pas été à ce jour retrouvé, il est mentionné plusieurs fois dans ceux de l'année suivante que nous allons analyser. Le fait qu'il n'y ait pas eu de compte avant l'Ascension 1419 est attesté par le fait que ceux qui prenaient des fonctions à ferme (prévoté, sergenteries, moulins, etc...) le faisaient par enchères qui se déroulaient aux environs de la Toussaint, mais ne payaient leur dû en deux termes qu'à l'Ascension et à la Toussaint (4) suivante. Or le compte de la Toussaint 1419 ne comporte aucune recette au titre des fermes

acquises à la Toussaint 1418 (elles se trouveraient au chapitre "domaines muables"). On pourrait certes penser qu'elles n'avaient à cette date pas trouvé preneur, comme il est précisé pour certaines fermes mises aux enchères à la Toussaint 1419. Mais rien ne nous en est dit dans ce dernier compte, et il paraît surprenant qu'aucune fonction, pas même celle de prévôt, n'ait été pourvue. Il est donc plus logique de considérer qu'à la Toussaint 1418, guère plus de trois mois après la prise du château, le retour à la normale n'avait pas pu encore se faire. Peut-être même Thomas de Burcy n'était-il pas encore entré en fonction.

Les comptes que nous possédons, Toussaint 1419, Ascension et Toussaint 1420, Ascension 1421, sont donc extrêmement intéressants à plus d'un titre: Ce sont donc, à l'exception de celui de Thomas de Burcy, les premiers comptes établis par le vicomte de Domfront après la chute du château. Nous avons donc la chance de pouvoir apprécier l'impact des événements encore tout récents sur la vie économique et sociale du Domfrontais, juger des destructions, de la fuite des populations devant la guerre, voir l'installation de l'administration du Lancastre et les progrès de la reprise en main, le lent redressement économique, puisque nous avons là quatre termes comptables consécutifs.

Mais, même en faisant abstraction de ces circonstances exceptionnelles, ce document de plus de 200 pages, répertoriant et parfois localisant pour certaines paroisses **tous** les contribuables et toutes leurs terres sur lesquelles étaient prélevées les taxes (tant en argent qu'en nature) est déjà en soi exceptionnel quand on sait le peu de documents de cette époque et de ce type qui nous sont parvenus (5). Nous apprenons aussi, directement ou indirectement, beaucoup de choses sur la résistance à l'occupation anglaise, le fonctionnement de l'administration, certains aspects de la vie quotidienne à cette époque troublée. Il n'y a guère que pour la topographie du château et de la ville que les renseignements s'avèrent paradoxalement peu nombreux (6).

Les comptes que nous possédons ne sont plus l'oeuvre de Thomas de Burcy, mais du nouveau vicomte, **Jean de Plesance**, nommé à ce poste le 21 octobre 1419, comme sa lettre de commission placée en tête de son premier compte, et que nous éditons pour la première fois dans ce numéro, en fait foi. Nous ignorons tout de la carrière préalable de Jehan de Plesance. Il restera en fonction jusqu'en mars 1428 (n st), date à laquelle il sera remplacé par Nicolas Normant. Mais il revint à Domfront comme lieutenant du bailli en 1435, peut-être pour dix ans. Il était en tout cas encore à cette place en novembre 1436 (7).

Subordonné du bailli, qui est en fait le véritable administrateur et représentant de la justice du roi (avec son lieutenant -8-), le vicomte est essentiellement, surtout en ce

début du XVe siècle, un gestionnaire. Il encaisse les recettes, paie les dépenses et tient les comptes qu'il arrête, selon un usage fort ancien, deux fois par an à l'Ascension et à la Toussaint. Il venait ensuite les présenter à la cour des comptes (sans doute à Rouen à cette époque), accompagné de ses clercs. Cela ne se faisait pas tout de suite: les comptes de 1420 sont présentés au mois de juillet 1421, celui de l'Ascension 1421 en juillet 1422 (la présentation devait donc avoir lieu en juillet). Il était indemnisé 20 sous par jour pour cela et le voyage aller-retour durait quatre jours. Il ne faisait pas lui-même les totaux. cette tâche était manifestement réservée à des contrôleurs, dont le travail apparaît (mal, car l'encre est plus effacée) sur le parchemin: changement d'encre, et d'écriture, texte en latin, alors que les comptes sont tenus en français.

LA COMPTABILITE

La comptabilité a progressé depuis le XIIIe siècle, époque à laquelle les comptes étaient tenus par les baillis des comtes d'Artois (9). Les recettes et les dépenses sont maintenant classées dans des rubriques plus précises, plus détaillées.

Les différents chapitres de recettes ouvrent le compte. Les dépenses viennent toujours après. La structure de chaque compte de chaque terme étant semblable, qu'il nous suffise de donner la "table des matières" d'un des comptes de la Toussaint et d'un de ceux de l'Ascension. Il devait y avoir un modèle commun imposé à toutes les vicomtés car, comme nous le verrons, certains chapitres sont systématiquement présents, même s'il n'y a rien lieu d'y noter à ce terme (alors est indiqué "néant" ou "à ce terme néant") et même si la levée ou dépense ne s'applique pas pour la vicomté de Domfront (cas d'exemption comme pour le monnéage par exemple).

LES RECETTES

Au terme de l'Angevine (10) et de la Toussaint:

Le premier chapitre est consacré aux **menues rentes en deniers** qui étaient dues à ce terme. Elles sont classées selon leur origine géographique, et parfois accompagnées d'une explication. On trouve d'abord DOMFRONT (10 noms) (11) et LA FONTAINE-OSANNE (12 noms) (12). Par la suite le taux de taxation est indiqué (2 sous par acre de terre) pour les paroisses de LEBAIS (Lesbois, 32 noms), L'EPINAY LE COMTE (59), MANTILLY (37), VAUCE (70), SAINT-FRAIMBAULT (16), SAINT MARS (d'Egrenne, 6). Suivent les recettes (de même origine sans doute) de chaque sergenterie (13): DU BOIS (49), BARENTON (76), DOMFRONT (33), LA FERRIERE (13) et LONLAY (18). Suivent les rentes dues au fief de BRUCOURT, situé semble-t-il dans cette dernière sergenterie.

Cela semble faire peu de contribuables: 13 seulement pour les 9 paroisses de la sergenterie de La Ferrière, 18 pour les 5 de celle de Lonlay, 6 pour la vaste paroisse de Saint Mars.

Mais il faut bien comprendre que ce compte ne comporte que les recettes perçues directement par l'administration royale, donc sur des terres tenues directement du roi, alors que beaucoup de terres dépendaient en fait d'un fief, et les tenanciers payaient leur du au détenteur du fief ou à son prévot. Ceci peut alors expliquer le fait qu'on ait plus de détails, paroisses par paroisses, pour les six paroisses citées ci-dessus seulement. Toutes situées dans le même secteur, au Sud-Ouest de Domfront, toutes situées d'ailleurs dans la sergenterie du Bois (mais ne la recouvrant pas entièrement), il se peut que cette zone, correspondant à la forêt de "Silve-Drue", ait été plus tardivement défrichée (14), peut-être à l'initiative royale, et donc que les terres aient été moins inféodées dans ce secteur et soient restées dans la main du roi. D'autre part, il ne s'agit ici que des rentes en deniers. Une majorité de tenanciers s'acquittaient uniquement de rentes en nature, comme nous le verrons plus loin.



Carte simplifiée de la vicomté de Domfront

Après les rentes viennent les **domaines muables**, c'est à dire les fermages (prévôté, moulins, four banal,... ainsi que les diverses fonctions juridico-administratives, tabellionage, coutumes de certains fiefs,...) qu'on obtenait par enchères. Puis suivent les ressources tirées de la forêt, **ventes et tiers et danger de bois**, impôt sur les ventes de bois (dont il n'est rien perçu à aucun terme), **panages (15)**, puis les **reliefs et ventes d'héritages (16)**, également jamais perçus, de même que les **gardes** (revenus payés au seigneur ayant la tutelle de l'héritier mineur d'un fief). Suivent ensuite les **amendes de baillage et de vicomté** et les **amendes de bois** (rubrique absente à la Toussaint 1419), puis les **forfaitures** (idem. Ce chapitre comporte en fait les ventes des biens saisis de personnes exécutées ou en fuite). Enfin on trouve à la fin des recettes diverses, **arrérages de termes précédents (17)**, recette de **répit** (produit des lettres de rémission sollicitées du roi pour recouvrer les revenus des fiefs saisis sans doute, mais on en trouve aucun cas), recette des **terres tenues en la main du roi** (fief dont le détenteur est absent, mort ou en fuite, mais que l'administration n'a pu bailler à ferme, et dont elle encaisse directement les revenus) et les **recettes extraordinaires**: aide exceptionnelle de 20 sous tournois par feu prise sur les châtelainies de Domfront, Lassay, Gorrion, Ambrières et Pontmain en 1420, fermes du **quatrième des vins et breuvages (18)**, taxe sur les nouveaux acquêts etc... Le **fouage ou monnéage** s'y trouverait, mais il est indiqué que la vicomté de Domfront en était exempte, peut-être en tant que zone frontalière du duché (5).

LES DEPENSES

Aux recettes succèdent les dépenses: tout d'abord les **dépenses à héritages non muables**, c'est à dire les sommes versées au chapelain de Sainte Catherine et à celui de Saint Symphorien du château, par exemple pour le luminaire (19), au prieur de la Maison-Dieu (20) et à certains sergents. Suivent les **dépenses à héritages muables**, en fait les dîmes dues sur les diverses recettes à l'abbaye de Lonlay. On trouve ensuite la rubrique des **gages à vie**, toujours vide, puis celle des **gages à volonté**, en tête de laquelle figure le vicomte pour 35 f par demi-année, soit 70 f par an (21), puis les autres serviteurs du roi, si du moins la fonction est pourvue d'un titulaire, ce qui est loin d'être toujours le cas: maître des eaux et forêts, procureur et avocat du roi, verdiers et sergents des forêts, portier du château, cureur des gouttières (sic!), etc...

Ce chapitre est habituel, et on le trouvait déjà à l'époque des comtes d'Artois, ainsi que celui qui suit, qui concerne les **oeuvres et réparations (6)**. Suivent les **dépenses communes**: ce terme cache en fait une triste réalité, car outre les dépenses possibles pour l'envoi de messagers, on y retrouve le salaire du bourreau (60 sous par pendaison) et du geôlier. Des chapitres généraux clôturent le compte: indemnités de déplacement pour le

vicomte et ses clerks, dons et rémissions éventuelles, sommes payées au capitaine (Hugues Stafford puis Jehan de Montgomery) ou au trésorier général de Normandie, Guillaume Alington, parfois sur mandement exprès de ce dernier; il en est de même pour les primes versées pour les prises des "brigands".

L'ordonnement des comptes de l'Ascension est à peu près la même. La principale différence tient au fait que ce sont les redevances en nature qui étaient recouvrées à ce terme, et non plus les redevances en argent perçues elles à la Toussaint. Chaque acre de terre devait, s'il s'agissait de "terres à froment", deux boisseaux et un chapon de rente, et ceci dans les mêmes paroisses que précédemment, mais classées dans un ordre différent: Saint Mars, où on dénombre 224 tenures payantes, mais une seule et même personne pouvait en avoir plusieurs et ainsi apparaître plusieurs fois sur le compte, et même dans des paroisses différentes. Inversement la redevance peut être fournie par plusieurs personnes indivises (L'établissement des listes n'était pas établi en fonction des redevances effectivement perçues, mais sur les baux); une partie est distincte pour les terres situées "outre la rivière de courberie" (173). Après Saint Mars, on trouve Mantilly (166), L'Epinay le Comte (68), Lesbois (26), Vaucé (91) et Saint Fraimbault (90). Nous reviendrons sur ces chiffres.

Après les **recettes de froment**, suivent les **recettes d'avoine** (deux boisseaux et deux gélines par acre à Saint Mars (4) et Mantilly (29). **Quatre boisseaux sans géline** aux environs de la forêt d'Andaine et de la haie de Lucé (6)). Dans ces énumérations, il est parfois donné quelques précisions sur la date du bail initial. Les terres vaquantes sont également signalées. Après les recettes d'avoine, on trouve les **recettes de chapons**, puis de **gélines et oeufs**, d'**herbage** (rien n'est jamais compté), voire de **poissons** (en provenance d'un étang de La Ferrière en 1421 seulement). Le fait qu'on ne retrouve quasiment que les six paroisses et aucun compte propre aux sergenteries à l'Ascension lorsque les redevances sont dues en nature renforce l'hypothèse émise plus haut d'un défrichement plus tardif de cette zone, avec des conditions différentes imposés aux nouveaux tenanciers (22).

Suivent ensuite les mêmes chapitres de recettes qu'à la Toussaint, puis les **dépenses**, également sans changement. (apparaît, sauf à la Toussaint 1419, la rubrique **souffrances**, mais qui ne contient jamais rien; comme pour les "répits", il s'agissait de lettres sollicitées du roi par les détenteurs de fiefs dont les revenus étaient saisis ou qui ne pouvaient s'acquitter de leurs devoirs parce que leurs biens étaient ruinés.

Tous les comptes, sauf celui de la Toussaint 1419, se terminent par une partie intitulée **extrait de ce présent compte**, dans laquelle on retrouve le détail de certaines recettes ou dépenses enregistrées d'abord globalement dans les chapitres

précédents. Parmi les différents chapitres de ces extraits, l'un est particulièrement important: il s'agit des **deniers rendus ci-devant en recette ... et repris en dépense**. Nous verrons pourquoi dans la deuxième partie de notre étude.

(A SUIVRE)

- (1): G.LASSEUR, Histoire de la ville de Domfront, Tome 1, 1942
J.Ph.CORMIER, Domfront et la guerre de cent-ans, Conférences d'histoire locale du lycée de Domfront (C.H.L.) Tome II, 1984.
- (2): M.NORTIER, la vicomté de Domfront et son ressort au moyen-âge, C.H.L. Tome III, 1985.
- (3): Ce vicomte semble avoir été totalement méconnu jusqu'ici. Il ne figure pas sur la liste des vicomtes de Domfront pendant l'occupation anglaise donnée par LASSEUR (op.cit.)
- (4): Ou à la fête de la Saint Michel (29 septembre)
- (5): Il ne reste par exemple qu'environ 15.000 rôles de fouage (ou monnéage) sur les 400.000 que détenait la cour des comptes de Normandie Cf. M.NORTIER, Inventaire des rôles de fouage et d'aide, Cahiers Léopold Delisle, T XIX (1970), XX (1971), XXV (1976), XXX (1981), à suivre.
Le Fouage ou monnéage était une taxe de 12 deniers par feu d'origine ducale, instituée à l'origine pour garantir la valeur de la monnaie. Elle était perçue tous les trois ans. Les zones frontalières, telle celle de Domfront, en étaient exemptées, soit que l'on considérât les charges militaires pesant sur ces territoires suffisamment lourdes, soit que l'on pensât mieux se concilier les populations de territoires contestés (et spécialement dans le Passais, rattaché tardivement à la Normandie).
- (6): Cf. les chapitres publiés par nos soins, C.H.L. T VI, 1987, pp 47-56. Rappelons que ce document est coté B.M. add. ms. 21364 au British Museum.
- (7): Cf. le document publié dans les C.H.L. T II, 1984, p 55 et sa transcription complète dans les C.H.L. T III, 1985, p 7.
Le compte était également accompagné de pièces justificatives (quittances, certifications, mandements,...) dont la plupart sont égarées; mais il arrive d'en retrouver par hasard: c'est le cas de la certification du capitaine Hugues Stafford qui se rapporte aux "oeuvres et réparations" de la Toussaint 1420, publiée par H. SAUVAGE et que l'on trouvera dans les C.H.L. T II, 1984, p 47.
- (8): Le démembrement de la fonction de bailli et l'apparition des lieutenants (civil et criminel) commence précisément au XVe siècle Cf. J.F.LEMARIGNIER, La France médiévale, Colin 1970.
- (9): J.Ph.CORMIER, Domfront sous les baillifs des comtes d'Artois, C.H.L. T I, 1983.
- (10): Angevine: nom de la grande foire annuelle qui se tenait le 11 septembre près de la chapelle Saint-Auvieu, puis à Domfront à partir de 1475.
- (11): Si on suit l'introduction, car on n'a pas de titre en majuscules indiquant Domfront.
- (12): Fief situé à, ou près de, Champsecret, donné par Jean-sans-terre à son fou Guillaume Picolf en 1200.
- (13): M.NORTIER, art. cit., C.H.L. T III, 1985. La sergenterie de Barenton, qui s'étend au sud de Domfront, n'a pas de liens avec la ville du même nom, qui se trouve à l'Ouest, au delà des limites de la châtellesie.
- (14): Témoignages indirects dans l'enquête contre Jean de Carcassonne: la zone reste partiellement enforestée (Cf. C.H.L. T V, 1986). Encore plus si, comme G.SUSONG, on y localise les aventures d'Yvain: si Chrétien de Troyes s'est inspiré de paysages qu'il a réellement connus, la forêt de Passais n'était encore que fort peu défrichée au XIIe siècle. G.SUSONG, "où situer la fontaine merveilleuse d'Yvain?", dans "La légende Arthurienne et la Normandie", Corlet, 1983.
- (15): Droit perçu sur les porcs autorisés à aller manger les glands de la forêt domaniale. Par extension, réunion pendant laquelle étaient comptés les porcs et perçus les droits.

U Comptes de la Couronne

1419

Le Roy de France par son conseil d'Etat a ordonne que les comptes de la Couronne soient rendus par le Receveur de la Couronne au Roy ou a son lieu tenant le plus tost possible apres la fin de l'annee. Et a ce regard a fait faire par son dit conseil d'Etat un certain nombre de lettres patentes pour ce faire. Et de ce nombre de lettres patentes l'une est ainsi contenue.

Guillaume Receveur de la Couronne de France. Salut en Dieu. Les lettres patentes du Roy de France par son conseil d'Etat a ce regard faites et donnees par son dit conseil d'Etat le premier jour de Mars l'an de grace mil quatre cent et dix neuf ont bien et loyalement executees. Et par ce que par lesdites lettres patentes est contenu que les comptes de la Couronne soient rendus par le Receveur de la Couronne au Roy ou a son lieu tenant le plus tost possible apres la fin de l'annee. Et par ce que par lesdites lettres patentes est contenu que le Receveur de la Couronne soit tenu de rendre lesdits comptes au Roy ou a son lieu tenant le plus tost possible apres la fin de l'annee. Et par ce que par lesdites lettres patentes est contenu que le Receveur de la Couronne soit tenu de rendre lesdits comptes au Roy ou a son lieu tenant le plus tost possible apres la fin de l'annee. Et par ce que par lesdites lettres patentes est contenu que le Receveur de la Couronne soit tenu de rendre lesdits comptes au Roy ou a son lieu tenant le plus tost possible apres la fin de l'annee.

Londres BM, Add. MS. 21364, F° 1. Voir transcription ci-contre

- (16):Correspondent sans doute aux "eschoites"; droit de mutation sur les biens fonciers roturiers.
- (17):Dont certains remontent à l'époque de l'administration "française" (années 1403-1404, voire 1380-1390).
- (18):Quatrième: taxe de 25% sur les ventes de boissons au détail, affermée. Cf. G. DUPONT-FERRIER, Etudes sur les institutions financières de la France au moyen-âge, Paris 1832, T II. Cette taxe subsista jusqu'à la révolution française.
- (19):Cette dépense se trouve déjà dans les comptes du XIIIe siècle.
- (20):L'hôpital, situé sur l'emplacement de l'actuelle mairie jusqu'en 1624.
- (21):Le bailli des comtes d'Artois, pour une fonction semblable, touchait 100f par an, mais plus d'un un siècle auparavant. J.Ph. CORMIER, art. cit. C.H.L. T I, 1983.
- (22):Possibilités de défrichement à l'époque des Plantagenêts aux environs de la Colmont, cf. C.H.L. t VI, 1987, pp 16-26.

APPENDICE

Nous commençons dans ce tome la publication du texte intégral du manuscrit du British Museum (Londres **BM Add. Ms. 21364**), dont on vient de lire l'analyse. Suivant en celà les conseils de M. Michel NORTIER, nous souhaitons ainsi mettre à la disposition des chercheurs ce document, d'un évident intérêt historique.

F° 1:

LE COMPTE DE LA RECEPTE

de la terre de danfront pour les termes de l'angevine et de la toussains / mil quatercens et dixneuf Rendu acourt par Jehan de plesance Vicomte et Recepveur de / nouvel establi audit lieu par noble homme Guillaume alinton escuier tresorier general / de normendie Si comme par sa commission dont la teneur ensuit puelt apparoir / GUILLAUME Alinton escuier tresorier general de normendie Au bailly dalençon / ou a son lieutenant salut Il est venu a nostre congnoissance que Thomas novel nagaire / par nous commis a la vicomte de danfront est alle de vie a trespas par quoy il est / necessite de pourvoir de vicomte a ladite vicomte pour le bien et prouffiz du Roy nostre / sire Pourquoi nous deument infourme du sens loyalte et bonne dilligence / de Jehan de plesance Jehan avons commis et par ces presentes comettions vicomte / dudit lieu de danfront tant en justice que recepte Aux gaiges droiz prouffiz / et revenues audit office appartenant tant quil plaira au Roy nostre dit sire et nous / Et jucques a ce que autrement en soit ordenne par ledit sire. Et vous mandons / que ledit plesance vous faictes souffiez et laissez jouir dudit office et des / gaiges et autres droiz et prouffiz a iceluy office appartenant Car de luy nous / avons prins et receu le serment en tel cas accoustume Et auxi la pleige / captions en nostre main noble homme messire hugues stafford chevalier seigneur / de bourghchieres de bien et loyement garder et gouverner ledit office et den / rendre bon compte et loial au Roy nostre dit seigneur Mandons auxi a tous les / autres justiciers et officiers dudit sire que a luy en faisant et exerssant ledit office / de vicomte et recepte ilz obeissent dilligement et lui prestent conseil renfort aide et presense (?)/se mestier en a et par luy en sont requis Donne en tesmoing de ce soub/signet le XXIe jour doctobre lan mil IIIIc XIX

LE CHARTRIER DE SAINT-AUVIEU - III

2. 15 FEVRIER 1647: AVEU DE JULIEN [?] FAIET [?].*

Parchemin. Semble concerner des terres dépendantes du domaine de Saint-Auvieu dans la paroisse de Saint-Fraimbault (1).

3. 2 AOUT 1242 - 10 JANVIER 1584 - 15 AVRIL 1722: COPIE DE L'AVEU DE GALO DE TORCHAMP POUR SA VAVASSORERIE DE SAINT-AUVIEU.

Nous avons reproduit le texte de l'aveu de 1242 dans: C.H.L. T.II (cf. également: C.H.L. T.III, p. 46, n. (a)).

F°1 verso: "Collation faite sur l'original par moi Jean Louvel greffier du bailliage à Domfront sousigné, instance du procureur et syndic de révérendissime Cardinal de Ramboillet, abbé de Savigny (2); absence des gens de Monseigneur en la vicomté de Domfront à ce voir faire intimer le dit original représenté par ledit syndic et à lui rendu. Fait et collationné au greffe de bailliage du siège de Domfrond tenu à Passays pour raison de la contagion estant de present audit Domfrond, le dix^o jour de janvier mil cinq cents quatrevingt quatre après midi. Signé Louvel avec parafe -.

" Controllé à Domfront le quinze avril mil sept cent vingt deux. Signé Laigre."

F°2: texte d'un requête de l'abbaye de Savigny contre Jacques de Vauborel (vavasseur de Saint-Auvieu depuis 1715), du 5 avril 1722: "...les religieux de l'abbaye de Savigny (...) sont seigneurs du fief de haubert de Dompierre, situé en la paroisse de Mantilly (3), dont est mouvant la terre et vavassorerie de St Auvieu, sur laquelle ils ont droit de dixme, rentes, reliefs, banalité de moulin et aultres obits...".

4. [1656]: AVEU DE JEAN ACHARD DE SAINT-AUVIEU A L'ABBAYE DE SAVIGNY.

D'après la pièce n° 8 (infra), cet aveu date de 1656. Son signataire, Jean Achard, est un fils de Guyon Achard, seigneur de Saint-Auvieu et du Pas de la Vente (mort ca. 1585), qui hérita du domaine de Saint-Auvieu en 1589. Jean Achard de Saint-Auvieu fut député de la noblesse aux Etats Généraux de 1618 - (d'après: [Joseph Achard de la Vente] Recueil de documents sur la famille Achard - Domfront, 1910, p. 139s.). Le présent document attesterait, de la part de son auteur, d'une assez exceptionnelle longévité...

F°1 recto: "je jean achard ecuyer sr de St auvieux & gentilhomme ordinaire de la maison du roi confesse et avoue noblement tenir de vous mon d sgr et de mes d srs les religieux la terre domaine et manoir seigneurial de St auvieu en ses circonstances et dependances en franche vavassorerie noble a cause de votre terre et Seigneurie de dompierre ycelle terre composée a savoir ledit fief et manoir d'une église fondée et dédiée de St auvieu qui étoit la vieille paroisse construite et bâtie detout tems immemoriaux où se celebre le divin service journellement et avec droit d'inhumation et où s'administroient anciennement les sacrements de l'église aux riverains et habitants du d pays et des forêts de passais qui s'étendoient au vicomté de domfront avant que les paroisses et églises circonvoisines fussent construites et érigées et les paroisses fieffées et desertées et dont depend laditte église les dixmes des terres du d lieu de tout tems et d'ancienneté dependante de la d vavassorerie & tenure de la d seigneurie de dompierre lesquelles terres sont ci après declarées & bornées en ce présent aveu et est la ditte dîme pour l'entretien du divin service reparation et entretien de la d église outre le d manoir est composé d'un logis manable tours , tourelles cour basse cour colombier à pied, écuries, granges, étable, pressoir etrages [?], les dittes cours et basses cours closes de ceintures et murailles tourelles deffenses douves et fossés, pont levis de tout tems et ancienneté, le tout pour s'opposer contre les courses et pillages des anglois et étrangers et courses des bretons lors étant ce d lieu situé sur les frontières des d provinces & en viron des d forêts tous les dits étrages, église et enclos des d cours avec les deux jardins à herbe joignant la d église et basse cour d'un coté aux fontaines douets et etrages du d lieu que le pourpri [?] du d lieu contient six journeaux de terre ou environ..."



Saint-Auvieux : le manoir et la chapelle au début de ce siècle

Verso: liste des premières pièces du chartrier: chartes de donation (cf.: C.H.L. T.II); pièces n°3, 1, 4, 7 du présent inventaire. La liste comporte en outre la mention suivante: **"1549 / Aveu des abbés et religieux de savigny rendu au Roy et Reyne de Navarre et duc d'Alençon des biens, grâces et aumônes qui leur ont été faites en plusieurs juridictions, dont est un domaine nommé St Auvieux en passays lequel est à présent fieffé et baillé à rentes led. aveu rendu le 4 mars 1549"**.

5. 1606: COPIE D'UN AVEU DE L'ABBE DE SAVIGNY (4).

6. sd: COPIE DE LA PIECE N°1 (5).

7. 1669 [?]: **"ETAT DES PIECES DE TERRE QUI COMPOSENT LA TERRE DE SAINT AUVIEUX RELEVANT NOBLEMENT DE L'ABBAYE DE SAVIGNY SUIVANT L'AVEU DE 1656 OU IL EST DECLARE 100 JOURNAUX"**.

Etat vraisemblablement annexé à un aveu rendu à l'abbaye de Savigny par le fils de Jean Achard de Saint-Auvieu, Charles. Outre les "maisons et jardin", le domaine est constitué des terres suivantes: **Les Petites Douaires, Le Bourdonnay, Le Grand Douaire, Le Petit Douaire, La Chaussée-"autrefois en Etang"**.

8. 18 avril 1673: COPIE DES CHARTES DE DONATION DE SAINT-AUVIEU (6).

(*): Cf. CHL T. II, III, V et VI.

(1): Parchemin. Texte presque effacé.

(2): Charles d'Angennes, cardinal de Rambouillet, évêque du Mans, ambassadeur à Rome. Mort en 1587. Déjà abbé commendataire en 1582, il a dû succéder à César de Brancas, assassiné par des protestants à Savigny en 1562.

(3): Prieuré dépendant de Savigny, sur le "Chemin Breton". C'est là que mourut le fondateur de l'abbaye, Saint Vital.

(4): Abbé Antoine de Bourbon, comte de Moret. Ce fils naturel de Henri IV fut abbé commendataire de 1600 à 1622.

(5): Cf. CHL T. V et VI.

(6): Cf. CHL T. II.